



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 09 mars 2015**



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 MARS 2015

PROCES-VERBAL

L'An deux mil quinze, le neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le trois mars deux mil quinze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

PRESENTS :

M. CAPO-CANELLAS, **Maire**

M. Albert CONTY, Mme Catherine RIOU, Mme Marie-Thérèse GITENAY, M. Jacques GODARD, Mme Shama NILAVANNANE, M. Gérard DILIEN, Mme Martine ROUÉ, M. Gérard DURAND, M. Jean-Michel LAFIN **Adjoints au Maire.**

M. Freddy MAHON, M. Jean-Jacques JENNÉ, M. Philippe ROBERT, M. Thierry SCHEINERT, M. Yannick HOPPE, M. Jean-Baptiste BORSALI (arrivé à 20h45), Mme Corinne NARBONNAIS, Mme Maryline MARCHOIS, Mme Gisèle BAHUON, Mme Dounia ELKARTI, Mme Sabine MORCRETTE, Mme Maryse LOPEZ, Mme Rosaline FOUQUEREAU, Mme Catherine DURR, M. Abdelmalik ABID, M. Thomas RAHAL, Mme Valérie MÉRY, M. Benoît PENINGUE, M. Sébastien FOY, M. Sarady VENUGOPAL, Mme Agnès BEREZECKI **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

M. Denis DESRUMAUX Conseiller Municipal à M. Freddy MAHON Conseiller Municipal, M. Johnny MAGAMOOTOO Conseiller Municipal à M. Sarady VENUGOPAL Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Monsieur DILIEN Adjoint au Maire

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du 5 février 2015	4
Délibération n° 1 : Adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF).....	4
Délibération n° 2 : Versement d'une aide financière à un étudiant Bourgetin dans le cadre d'une année d'étude à l'étranger.....	4
Délibération n° 3 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil régional une subvention au titre des « terrains synthétiques de grands jeux » pour l'opération de « construction d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une aire multisports au sein du stade municipal situé 9 rue Roger Salengro au Bourget »	5
Délibération n° 4 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Fédération Française de Football une subvention au titre de l'appel à projets infrastructures « Horizon Bleu 2016 » pour l'opération de « construction d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une aire multisports au sein du stade municipal situé 9 rue Roger Salengro au Bourget ».	6
Délibération n° 5 : Demande de subvention : Programmation 2015 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'opération de « construction d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une aire multisports au sein du stade municipal situé 9 rue Roger Salengro au Bourget » ..	6
Délibération n° 6 : Convention de mise à disposition de services entre la Ville du Bourget et la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget.....	8
Délibération n° 7 : Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter par la société Enviro Conseil et Travaux (ECT) une plateforme de traitement biologique de terres polluées sur La Courneuve, au lieudit « La Noue Fondrière », au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	9
Délibération n° 8 : Débat d'Orientations Budgétaires Ville et Assainissement 2015.....	10
Délibérations n° 9 à 17 : Conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville du Bourget et les associations sportives et culturelles pour l'année 2015 :	32
- Le Football Club du Bourget	32
- Le Bourget Tennis Club	32
- Le Club Bourgetin de Tennis de Table.....	32
- Handball Club du Bourget	32
- Le Club Multisports du Bourget	32
- Le Centre Educatif et Culturel du Bourget	32
- La Compagnie du Scorpion Blanc	32
- Le Centre Théâtral du Bourget	32
- l'Association SHAM	32

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget, à 20 h 37.)

M. le MAIRE.- Chers collègues, j'ouvre cette séance de Conseil municipal en vous remerciant de votre présence.

Il est procédé à l'appel nominal.

Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Nous devons désigner un Secrétaire de séance, je propose M. DILIEN.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal du 5 février 2015

M. le MAIRE.- Avez-vous des remarques sur ce projet de procès-verbal ? Je n'en vois pas.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Vous avez également reçu la liste des Décisions. S'il en était besoin, je serais à votre disposition pour y répondre ou apporter des compléments d'information.

Nous passons au vote des Délibérations.

Délibération n° 1 : Adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF)

M. DILIEN.- Par lettre du 16 février 2015, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) a transmis, pour avis en application des articles L.5211-18, du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération n° 15-10 du Comité d'administration du SIGEIF portant sur l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne) pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité.

S'agissant d'une simple adhésion, il appartient au Conseil municipal d'approuver la délibération jointe.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne) au SIGEIF.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 2 : Versement d'une aide financière à un étudiant Bourgetin dans le cadre d'une année d'étude à l'étranger.

Mme GITENAY.- Le Conseil municipal, soucieux d'apporter une aide financière aux jeunes désireux de partir à l'étranger pour poursuivre leurs études ou effectuer un stage, a par Délibération en date du 8 juillet 2014 créé un dispositif de soutien et décidé qu'une commission *ad hoc* serait chargée d'étudier les demandes de subventions formulées par les étudiants.

Les conditions d'éligibilité des dossiers présentés sont les suivantes :

- Etre âgé(e) de moins de 30 ans
- Habiter au Bourget chez ses parents ou grands-parents depuis plus de 2 ans
- Remplir un dossier de candidature

–Réaliser des études supérieures et être obligé (e) d’effectuer un stage ou une scolarité à l’étranger dans le cadre de son cursus.

L’aide peut se présenter sous la forme d’une participation aux transports, aux frais de séjour ou toute autre dépense qui serait retenue par la Commission.

Le Conseil municipal est saisi après chaque session de la commission afin d’entériner les décisions de cette dernière et autorise par Délibération les versements des participations considérées.

La commission s’est réunie le mardi 10 février 2015 et a donné un avis favorable pour le dossier suivant :

Monsieur TABICHE Sohib, domicilié 3 avenue Baudoin au Bourget.

Etablissement fréquenté : école d’ingénieur à l’ECE Paris / université de Kyungpook National University en Corée du Sud ;

Objet de la demande : premier semestre du cycle d’ingénieur à l’université de Kyungpook en Corée du Sud (semestre imposé à l’étranger.) ;

Avis de la commission : conditions d’attribution satisfaites – attribution d’une subvention de 450.00 euros

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Non.*) Nous essaierons de trouver la précision phonétique pour la prononciation de Kyungpook.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Je vous remercie.

Nous en venons aux délibérations 3, 4 et 5 que M. LAFIN pourrait peut-être globaliser.

M. LAFIN.- Effectivement, je ferai court pour ces trois délibérations puisqu’elles ont le même motif. Il s’agit de demandes de subvention à différents organismes dans le cadre de notre projet de construction du terrain de football synthétique et de l’air multisports.

Délibération n° 3 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil régional une subvention au titre des « terrains synthétiques de grands jeux » pour l’opération de « construction d’un terrain de football en gazon synthétique et d’une aire multisports au sein du stade municipal situé 9 rue Roger-Salengro au Bourget »

M. LAFIN.- Notre projet est éligible dans le cadre des projets solidaires en raison de :

- d’un projet solidaire : en raison de l’augmentation considérable de l’utilisation du futur équipement par les clubs sportifs, les établissements du 1er et du 2nd degrés et par le grand public ;
- d’un projet durable : un équipement en gazon synthétique réduisant les besoins d’entretien (tonte), nécessitant très peu d’arrosage et aucune utilisation de produits chimiques ;
- d’un projet confort et santé : la création d’un terrain synthétique permettant une utilisation quelles que soient les conditions climatiques et une souplesse qui limitera les accidents et traumatismes lourds chez les jeunes joueurs.

Le détail que nous avons déjà vu au dernier Conseil municipal est rappelé.

La Ville peut prétendre au titre de la subvention « des terrains synthétiques de grand jeux » à un concours financier à hauteur de 20 % du montant du terrain en gazon synthétique et le cas échéant au plus fort taux.

Dépenses en €HT	Recettes en €HT
Frais de travaux	
Terrain de foot en gazon synthétique 750 000,00 €HT	C.N.D.S. 270 000,00 €
Aire multisports 150 000,00 €HT	Conseil régional 150 000,00 €
Frais d'étude	FFF 17 500,00 €
Programmation 14 230, 00 €HT	DETR 2015 135 000,00 €
Maîtrise d'œuvre 16 200, 00 €HT	Fonds propre de la collectivité 373 871,00 €
Plan topographique 3 950, 00 €HT	
Etude géotechnique 8 256, 00 €HT	
Caractérisation environnementale 3 735, 00 €HT	
TOTAL 946 371,00 €HT	TOTAL 946 371,00 €HT

Pour ce faire, le Conseil municipal est invité à approuver le principe de lancement de l'opération ci-dessus précisée et à solliciter l'attribution d'une subvention au taux de 20 % du montant du terrain en gazon synthétique au titre de la subvention « terrains synthétiques de grands jeux » du Conseil régional et, à titre exceptionnel, au plus fort taux possible.

Délibération n° 4 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Fédération Française de Football une subvention au titre de l'appel à projets infrastructures « Horizon Bleu 2016 » pour l'opération de « construction d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une aire multisports au sein du stade municipal situé 9 rue Roger-Salengro au Bourget ».

M. LAFIN.- Dans le cadre de l'organisation par la France de l'EURO 2016, la Fédération Française de Football (FFF) accorde des aides à la création d'équipements pour la pratique du football via le programme « Horizon Bleu 2016 ». C'est en faveur des clubs amateurs et, en l'occurrence, pour l'éclairage et la sécurité.

Les aides peuvent aller jusqu'à 25 % du montant des dépenses pour la création ou la mise en conformité d'un éclairage (plafonné à 15 000 €) ou 50 % du montant des dépenses pour la sécurisation des installations (plafonné à 2 500 €).

C'est pour cette raison que nous sollicitons une subvention de 17 500 € auprès de la FFF. D'ailleurs, cette sollicitation se fait en liaison avec le club puisqu'un projet fédéral peut être proposé avec le club de la ville.

(Arrivée de M. BORSALI.)

Délibération n° 5 : Demande de subvention : Programmation 2015 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'opération de « construction d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une aire multisports au sein du stade municipal situé 9 rue Roger-Salengro au Bourget »

M. LAFIN.- Cette Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux fait sourire tous les ans lorsque nous la sollicitons.

Monsieur le Maire vous l'avait déjà expliqué, c'est assez compliqué : en résumé, le Bourget est éligible parce que nous sommes dans la strate des villes de 2 000 à 20 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur à : 1,3 x le potentiel financier moyen des habitants de cette strate. Chaque année, nous recevons une note d'information de la Préfecture nous le notifiant.

Nous demandons donc une subvention correspondant à 15 % du montant total de l'opération. Ce pourcentage est la moyenne qu'il est habituellement possible d'obtenir pour ce genre d'opération. Toutefois, cette somme peut fluctuer en fonction du projet global et de l'ensemble des aides accordées.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le MAIRE.- Nous te remercions de tes explications effectivement très complètes.

Je précise simplement que nous avons expérimenté positivement la DETR pour deux opérations. Vous voyez que nous pouvons être en banlieue tout en ayant un côté rural, au moins dans la perception des subventions.

Toutes subventions étant bonnes à prendre, nous avons en tout cas exploré cette piste. Je me réjouis que cela ait pu quelquefois fonctionner. J'espère que ce sera à nouveau le cas, les petits ruisseaux font les grandes rivières.

D'ailleurs, nous avons délibéré au dernier Conseil pour une première demande de subvention et il me semble que M. LAFIN avait annoncé à ce moment-là que d'autres viendraient.

Ce projet comporte donc quatre demandes de subventions. Il est important par ses enjeux à la fois sportifs et financiers.

Maintenant, il restera à souhaiter que l'instruction des dossiers se poursuive de manière positive.

Avez-vous des remarques particulières ?

Mme MERY.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous réjouissons effectivement de ces trois demandes de subvention. Nous nous étions ouverts au dernier Conseil de voir très peu de demandes.

Nous sommes aujourd'hui le 9 mars, ce terrain synthétique est attendu depuis très longtemps par les utilisateurs du stade. Nous voyons que trois demandes de subventions sont ce soir mises au vote. J'aurais voulu poser plusieurs questions.

D'abord, il me semble que, pour commencer les travaux, il faut attendre la réponse à ces demandes. Quel est donc le délai d'étude et de réponse attendu pour ces demandes de subvention ? A peu près, quand les travaux commenceront-ils ? Pour quand pouvons-nous attendre la mise à disposition de ce terrain synthétique au stade ?

M. le MAIRE.- Vous dites peu demandes de subvention, la preuve, nous en avons trois ce soir et nous en avons une au dernier Conseil. Sachez que nous faisons régulièrement des demandes. Toutefois, nous sommes obligés de sérier les projets d'investissement en fonction des recettes et des moyens que la commune est en capacité d'y consacrer.

Nous recherchons constamment cette part des subventions. Vous portez donc un jugement de valeur sans aucune preuve. Comme d'habitude, cela n'apporte rien au débat.

Sur l'aspect début des travaux, cela dépend des organismes. En général, il faut solliciter un accord dès lors que les services ont fait connaître que l'instruction, de leur point de vue, est positive et qu'il ne reste plus qu'un délai formel.

Je veux souligner que, chaque fois que nous passons une demande de subvention, les élus et les services effectuent un travail ingrat et complexe. En effet, chacune doit s'adapter au projet, il faut fournir un très grand nombre d'éléments, dont des éléments fournis d'ailleurs par les architectes. Délibérer ainsi en Conseil municipal peut faire paraître cet exercice simple et facile mais ce n'est le cas.

Cela nécessite un travail conséquent aux services de la commune et nous ne passons la demande de subvention que lorsqu'elle est apte à être instruite, du point de vue des services et de l'organisme financeur. C'est la raison pour laquelle vous avez à délibérer maintenant.

En tout cas, nous ferons le maximum pour obtenir des réponses favorables et dans les meilleurs délais. Nous sommes soucieux des deniers publics. Après, la balle est aussi dans le camp des organismes financeurs. Nous nous adapterons donc au fur et à mesure avec la ferme volonté d'avancer le plus vite possible.

Avez-vous d'autres remarques ?

Mme MERY.- Veuillez m'excuser, vous intervenez surtout par rapport au début de ma propre intervention. Vous affirmez que ce sera dans les meilleurs délais mais avons-nous une idée de quand le terrain synthétique sera effectivement utilisable ?

M. le MAIRE.- Je crois vous avoir répondu que la balle est dans le camp des organismes financeurs. Nous nous sommes fixé des délais mais je veux être prudent parce que nous n'avons pas encore reçu de notifications. Dès lors que nous les aurons, nous pourrons caler un calendrier.

Nous nous sommes mis en situation de faire des choses et tout ceci appelle un travail technique largement avancé mais non terminé. Je ne peux pas préjuger des différentes étapes encore devant nous.

Il faut nous entendre ici : nous essayons de faire les choses de manière claire, technique, transparente, au bénéfice des Bourgetins en faisant avancer des dossiers compliqués. Si cela avait été simple, nous l'aurions dit. En l'occurrence, il s'agit de travaux dans un parc sportif, il y a des utilisateurs, des éléments d'opérations tiroirs à mener, des co-activités de chantier et des périodes plus propices aux travaux. Nous nous engagerons sur le délai définitif dès lors que nous aurons les réponses des organismes financeurs et un certain nombre d'éléments techniques.

Nous ne jouerons pas ici au petit jeu d'annoncer un calendrier qui pourrait être modifié suite à des adaptations en cours de route. Evidemment, nous souhaitons aller au plus vite possible mais avec la volonté de faire que ces équipements satisfassent les demandeurs à leur livraison. La demande collective est toujours d'aller vite et surtout de faire que, une fois l'équipement inauguré et mis en service, il satisfasse tout le monde.

Nous essaierons de concilier vitesse et efficacité et non pas vitesse et précipitation dans ce dossier. Nous avons bon espoir de faire cela dans un délai le plus raisonnable possible mais je ne veux pas vous donner de date ce soir. Je commence à vous connaître : si je donne une date et que nous la décalons de trois semaines ou un mois, cela entraînera un drame. Je pense que les utilisateurs sont à même de comprendre que nous ferons le plus vite possible. Par ailleurs, nous nous concerterons avec eux au fur et à mesure de l'avancée de ce dossier. Ce sont des étapes majeures qui, peu à peu, consolident les choses. Nous établirons le calendrier lorsque nous y verrons plus clair dans les réponses apportées.

Sur ce, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Je vous remercie.

Je me suis permis de faire voter mais pouvons-nous bien considérer que nous avons procédé à un vote groupé des trois délibérations ? Souhaitez-vous que j'isole les votes ? (*Non.*)

Délibération n° 6 : Convention de mise à disposition de services entre la Ville du Bourget et la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget.

M. le MAIRE.- Il s'agit de l'actualisation d'une convention entre la Ville et la Communauté d'Agglomération, la convention antérieure date de 2009.

Nous sommes sur le principe de la mise à disposition de services à la Communauté d'Agglomération, c'est-à-dire que le personnel reste personnel municipal, il est mis à la disposition de la Communauté et conserve les avantages liés à son appartenance au personnel communal (prestation du groupe d'entraide du personnel communal, suivi de carrière, etc.). Cela fait l'objet d'une convention qu'il vous est simplement proposé d'actualiser avec les éléments les plus récents en termes de mises à disposition et juridiques nés des derniers textes. C'est plutôt un constat.

Je vous rappelle deux points.

Premièrement, le Comité Technique Paritaire s'appelle maintenant Comité Technique. Ce sont les textes qui le prévoient ainsi. Il s'est réuni dans sa nouvelle formation le 27 février dernier et a émis un avis favorable à cette convention à l'unanimité. Tout cela passera également en Conseil communautaire dans quelques jours.

Deuxièmement, en l'état actuel des textes, ce système sera appelé à évoluer -c'est le constat de l'existant- puisque, à partir du 1^{er} janvier 2016 l'Agglomération devrait s'arrêter et la métropole serait appelée à prendre la suite ; auquel cas nous serons amenés à reparler de cet ensemble de questions.

Tout cela est donc un peu transitoire. Nous aurons l'occasion de nous pencher sur les évolutions futures, celles de la métropole, lorsque le Parlement aura terminé la discussion de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Cette discussion se poursuivra en deuxième lecture au Sénat puis à nouveau à l'Assemblée. *A priori*, nous devrions y voir clair au cours du mois de juin sur le niveau « compétence affecté à quel échelon », en clair aux territoires demain et à la métropole.

Je vous rappelle également que nous discuterons du périmètre du territoire vraisemblablement à partir du mois d'avril, puisque c'est à ce moment-là que le Préfet de région devrait nous soumettre ses propositions de territoire.

Je vous le précise car, dans un premier temps au moins, les compétences de la Communauté seront transférées au territoire, qui les gèrera avec un certain nombre d'autres villes. Nous vivrons une période de 2 ans pendant laquelle la discussion portera sur l'exercice de la compétence, soit à l'échelon métropolitain ou territorial soit à l'échelon communal et dans quelles conditions. C'est un petit capharnaüm qu'il faudra résoudre avec chaque fois des enjeux financiers.

Nous nous sommes longuement exprimés les uns et les autres sur ce sujet lors des dernières réunions du Conseil mais tout cela ne sera pas sans effet pour le personnel sauf que, étant dans un régime de mise à disposition, notre personnel est sans doute un peu plus préservé qu'ailleurs, en effet, certains ont été transférés aux agglomérations appelées à être supprimées.

L'objet de cette mise à disposition est donc le prolongement potentiel pour ce qu'il adviendra à partir du 1^{er} janvier 2016.

Avez-vous des questions sur point ? Je n'en vois pas, je mets au vote.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 7 : Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter par la société Enviro Conseil et Travaux (ECT) une plateforme de traitement biologique de terres polluées sur La Courneuve, au lieu-dit « La Noue Fondrière », au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

M. DILIEN.- Une enquête publique a lieu à la Mairie de La Courneuve du 16 février 2015 au 18 mars 2015 inclus. Elle concerne la demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement déposée par la société ENVIRO CONSEIL ET TRAVAUX (ECT)

Le groupe ENVIRO CONSEIL ET TRAVAUX – (ECT) S.A.S. est le premier groupe français de gestion des matériaux inertes (13 millions de tonnes à travers 15 sites en France) et est leader dans la gestion des terres polluées en Ile-de-France (200 000 tonnes gérées en 2012). Il dispose d'une expérience de 20 ans dans le domaine, de 200 personnels qualifiés et d'un parc de plus de 80 engins.

Cette société envisage d'exploiter une plateforme de traitement biologique de terres polluées sur La Courneuve, au lieu-dit « La Noue Fondrière », à l'intersection des rues Hélène-Boucher et Louis-Blériot. Cette structure comportera également des activités de transit et de regroupement de déchets verts, de regroupement de compost et de broyage de déchets verts. La capacité maximale de la plateforme devrait atteindre 67 300 tonnes de déchets entrants par an, dont 60 000 tonnes de terres polluées et 7 300 tonnes de déchets verts et de compost.

Le projet de plateforme biologique est prévu en zone urbaine, près d'une zone industrielle. Elle est à plus de 250 m des habitations les plus proches.

Toutefois, la parcelle se situe à proximité d'un réseau d'infrastructures routières aux trafics denses (Autoroutes A16, A86 et A1) et l'accès au site ECT s'effectuera depuis la RD 30 via la rue Hélène-Boucher. Il y a lieu de craindre une augmentation de trafic poids lourds dans Le Bourget. En effet, le dossier n'a pas étudié l'approvisionnement des déchets de la plate-forme et l'évacuation des terres dépolluées par la voie ferroviaire bien que le projet soit situé à proximité d'une voie ferrée.

Un avis de l'autorité environnementale a été émis en date du 19 décembre 2014 sur la demande d'autorisation. Cette autorité considère que, le site étant à proximité d'un réseau routier important, les acheminements par voies routières sont acceptables. Cette appréciation est tout à fait contestable car elle méconnaît la réalité du trafic sur l'ex-RN2 et la RD 30.

L'avis du Conseil municipal de la ville du Bourget étant sollicité dans le cadre de cette enquête publique, il est donc proposé, au vu de ces différents éléments, d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme de traitement biologique de terres polluées à La Courneuve présentée par la société ENVIRO CONSEIL ET TRAVAUX (ECT), en raison de la non-prise en compte des difficultés qu'elle entraînerait en matière de circulation.

M. le MAIRE.- Je pense que cela suffit à la compréhension de chacun, je vous propose de nous arrêter là. L'annexe environnementale vous est rappelée dans le dossier mais Monsieur DILIEN a dit l'essentiel, notamment sur la problématique de la circulation.

Avez-vous des observations sur ce point ? (*Non.*)

Nous serons amenés à reparler de ces sujets parce que cela rejoint une problématique plus large qui est celle de la dé-saturation des poids lourds. L'idée est d'émettre un signal raisonnable mais clair, il existe une véritable difficulté qui est posée avec la circulation des poids lourds en général. L'Etat y réfléchit également avec nous mais insuffisamment nous semble-t-il. Cet avis est en partie motivé par ce point.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 8 : Débat d'Orientations Budgétaires Ville et Assainissement 2015

M. CONTY.- Le Débat d'Orientations Budgétaires, une obligation légale :

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape.

Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux :

- le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront inscrites au budget primitif
- le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Si ce débat n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Cette année la préparation du budget est marquée par l'ampleur de la baisse des dotations et la réduction de l'évolution des recettes.

Le vote du Budget Primitif 2015 a été fixé au 2 avril 2015.

1- Eléments généraux de conjoncture* :

Qu'attendre pour l'année 2015 de la conjoncture économique et des taux d'intérêt en France et en zone euro ?

Dans le cadre de la présentation du Débat d'orientation budgétaire (DOB), il est utile de vous proposer une analyse de l'environnement économique actuel et son scénario pour l'année 2015. En

prenant pour point de départ les prévisions du FMI, du PLF 2015 et du consensus Reuters, nous disposons des clés pour comprendre pourquoi le scénario d'une reprise économique en France encore demeure encore très incertain :

La croissance mondiale se stabilise mais reste fragile

Malgré sa stabilisation, la croissance mondiale demeure particulièrement fragile.

D'après le Fonds monétaire international (FMI), qui a une nouvelle fois révisé à la baisse ses prévisions entre avril dernier et octobre, l'économie mondiale croîtrait de 3,3 % en 2014 – soit +0,1 point par rapport à 2013 après une révision à la baisse entre les exercices de prévision d'avril et d'octobre de 0,3 point – puis de 3,8 % en 2015.

Elle se stabiliserait ensuite autour de 4 % à horizon 2018, à un niveau inférieur aux 5,5 % connus en 2006 et 2007.

Cependant, quatre facteurs de risque pèsent sur ces perspectives :

- les risques d'une correction brusque sur des marchés financiers mondiaux dopés à l'excédent de liquidités depuis 2008 (injectées par les banques centrales)
- des risques géopolitiques (guerre Ukraine/ Russie, lutte contre l'organisation terroriste « Etat islamique » au Moyen-Orient)
- les risques associés à la désinflation dans les économies développées

D'une manière générale, cette année encore, les pays émergents demeureront le moteur de la croissance mondiale. En léger recul par rapport à 2013 (-0,3 point), leur croissance devrait être de 4,4 % en 2014 avant de se stabiliser autour de 5 % à partir de 2015.

Pour autant, cette consolidation reste précaire, dans des pays encore fortement dépendants d'une reprise qui se fait en ordre dispersé dans les économies développées.

Favorisés par des politiques monétaires très accommodantes, les pays avancés afficheraient une croissance de 1,8 % en 2014 (+0,4 point par rapport à 2013) avant de s'établir à 2,35 % en 2015, avec des pays anglo-saxons qui s'en sortent beaucoup mieux que la zone euro.

La croissance se fait solide dans les pays anglo-saxons...

Avec un taux de croissance attendu au-delà de 3 % dès 2014 au Royaume-Uni (3,2 %) et en 2015 aux Etats-Unis (3,1 %), les pays anglo-saxons montrent un dynamisme retrouvé.

Pour autant, comme dans l'ensemble des pays avancés, le mouvement de désinflation qui s'est installé depuis la mi-2012 inquiète, notamment les banques centrales.

Avec des taux d'inflation inférieurs à leurs objectifs – et malgré des taux de chômage revenus sur leurs niveaux d'avant crise – le désancrage des anticipations d'inflation menace et les salaires réels n'augmentent que trop peu pour se montrer pleinement rassuré sur la dynamique de la demande.

... quand la déflation plane sur la zone euro

En zone euro, les gouvernements tout comme la Banque centrale européenne (BCE) se font, depuis l'été, largement écho d'un risque de déflation pourtant latent depuis de (trop) longs trimestres. Avec, une inflation qui ne se ferait que de 0,5 % en 2014 et un produit intérieur brut (PIB) qui ne progresserait que de 0,8 %, la zone euro serait une nouvelle fois le talon d'Achille de la croissance mondiale, selon le FMI.

Malgré les interventions répétées de la BCE, le FMI estime ainsi que la probabilité d'une chute en déflation de la zone euro est de 30 %. Or, les données conjoncturelles les plus récentes ne donnent que plus de crédit à ce scénario. En effet, l'Allemagne, jusque-là épargnée malgré son sous-investissement, semble désormais contaminée par la stagnation de la zone euro : le FMI a ainsi révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour 2014 et 2015, respectivement à 1,4 % (-0,3 point) et 1,5 % (-0,4).

Avec une locomotive qui s'essouffle, une demande intérieure déprimée, une demande extérieure soumise à de nombreux risques et des gouvernements qui peinent à prendre la mesure du problème, c'est ainsi une zone euro qui ne connaîtrait pas une croissance supérieure à 1,7 % à l'horizon 2018.

France : l'inconnue de la croissance

Dans cet environnement, la croissance française déçoit à nouveau en 2014, pour ne guère être plus dynamique en 2015 : arrêtée à 0,4 % à fin 2014, la croissance est estimée à 1,0 % en 2015 par le FMI et le Gouvernement français.

De bien nombreuses manières, la prévision de croissance pour 2015 peut même apparaître très optimiste : d'abord, parce que la reprise mondiale reste très fragile ; ensuite, parce que la zone euro semble s'enfoncer dans une spirale déflationniste ; et enfin, parce que l'économie française ne donne pas de vrais signes d'amélioration (l'investissement des entreprises ne cesse de se contracter, le taux de chômage reste supérieur à 10 % de la population active, etc.).

En parallèle, l'inflation poursuit la chute qu'elle a entamée, presque sans discontinuer, depuis l'été 2012. A 0,3 % en septembre, l'inflation sur un an a atteint son plus bas niveau depuis 5 ans.

Selon le FMI, l'inflation française ne serait que de 0,7 % sur l'ensemble de l'année 2014, 0,9 % en 2015 et ne dépasserait pas 1,25 % à horizon 2018.

France : Prévisions d'inflation et de croissance : les risques baissiers prédominant

Si les prévisions du FMI ne s'avèrent guère optimistes pour la zone euro et la France dans les années qui viennent, il nous apparaît que les risques pesant sur l'année 2015 sont suffisamment importants pour se montrer raisonnablement pessimiste.

Ainsi, la spirale dépressive dans laquelle la zone euro s'enfonce, l'isolement de la BCE dans le combat contre la déflation et les risques grandissant sur la croissance mondiale font que les risques baissiers prédominent par rapport à un scénario central qu'est le dernier exercice de prévision du FMI.

En 2014, les PIB de la zone euro et de la France pourraient voir leurs évolutions se rapprocher encore de zéro quand une rechute en récession, avec une inflation proche de zéro, n'est pas à exclure en 2015.

Focus : perspectives de taux d'intérêt en zone euro

S'inquiétant de la chute de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) a pris de nouvelles mesures exceptionnelles.

Abaissant, par trois fois, le taux de refinancement pour le porter au seuil de 0,05 % en septembre 2014, la BCE a annoncé, en parallèle, de nouvelles mesures non conventionnelles pour un ensemble de mesures qui vise à relancer le crédit en zone euro.

Avec au-delà de cela, un taux de dépôt porté en territoires négatifs, les taux d'intérêt de court terme resteraient proches de zéro jusqu'à la fin 2015.

Du côté des taux d'intérêt de long terme, l'absence de croissance, la poursuite de la baisse de l'inflation et une politique monétaire très accommodante feraient que le Bund allemand continuerait d'évoluer sur des niveaux historiquement bas. Seule la divergence de politique monétaire entre la BCE et les Banques centrales américaine et britannique pourraient être à la source des tensions sur les taux d'intérêt de long terme de la zone euro. En parallèle, le risque d'abaissement de notation de l'Etat français pourrait faire que l'écart entre taux français et taux allemands s'accroisse au cours de 2015.

2- L'impact des mesures de la Loi de Finances 2015 quant aux ressources des collectivités territoriales :**

Après la première contribution au redressement des comptes publics pour 2014, la Loi de finances pour 2015 entérine la hausse du prélèvement prévue pour le bloc communal.

Il s'agit d'une inflexion importante qui impactera fortement la construction budgétaire de cette année.

C'est le cas de l'ensemble des communes et, bien évidemment, nous n'y échapperons pas.

Par ailleurs, la reconduction prévue de cette mesure pour 2016 et 2017 risque de mettre à mal les équilibres des sections de fonctionnement et donc d'impacter les investissements des nouveaux mandats qui débutent.

Le taux d'épargne brute du bloc communal pourrait donc fortement baisser sur la période 2015-2017.

Nous vous proposons ainsi de retrouver les différentes mesures de la Loi de finances pour 2015 qui impactent le bloc communal, ainsi que les ajustements effectués en Loi de finances rectificative pour 2014 :

La minoration de DGF

La mesure phare de la Loi de finances pour 2015 concernant les collectivités porte sur la diminution, pour la deuxième année consécutive, des concours financiers de l'Etat aux collectivités via l'effort de réduction de la dépense publique qui passe de 1,5 Md€ en 2014 à 3,67 Md€ en 2015.

Une diminution historique de l'enveloppe normée

Cette baisse s'inscrit dans un contexte d'effort de rééquilibrage des comptes publics via un plan d'économie de 50 Md€ sur la période 2015-2017 et acté lors du vote de la Loi de programmation pluriannuelle des Finances publiques 2014-2017, qui prévoit une participation des collectivités au redressement des comptes publics à hauteur de 11 Md€ sur la période 2015 à 2017.

La baisse sur la période 2013-2017 s'élèvera donc à 12,5 Md€ soit une diminution totale de - 26 %.

Au sein de l'enveloppe normée, c'est la DGF qui sera impactée pour chaque strate de collectivité :

Le bloc communal apparaît comme le premier contributeur au redressement, avec une participation à l'effort de près de 7 Md€ (en cumulé), sur la période 2013-2017.

La DGF forfaitaire des communes largement simplifiée

La DGF connaît une mesure de simplification. En effet, les composantes de la DGF (dotation de base, de superficie, la DCTP, la CPS, le complément de garantie) sont fusionnées pour former une dotation forfaitaire unique. Le montant de cette dotation forfaitaire sera égal au montant de la DGF perçue en 2014, avec les ajustements suivants :

- Une prise en compte des évolutions démographiques de la ville via le même mécanisme logarithmique qui existait jusqu'à présent pour la dotation de base
- Un écrêtement de la DGF pour les communes dont le potentiel fiscal dépasse 75 % de la moyenne. Cet écrêtement est plafonné à 3 % de la dotation forfaitaire
- La minoration de la DGF dans le cadre de la participation des collectivités au redressement des comptes publics

La péréquation verticale largement favorisée

La péréquation verticale permet d'allouer des ressources aux collectivités ayant des recettes particulièrement faibles (ou considérées comme telles), ou des dépenses élevées.

En 2015, l'enveloppe des trois dotations (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) est abondée de 307 M€, le montant le plus important observé ces dernières années.

Cette forte hausse vise à compenser les réductions de la DGF pour les communes les plus fragiles.

Nous verrons que nous ne sommes pas dans cette strate des communes les plus fragiles.

La DSU en progression au profit de sa part cible

L'article 107 de la loi de finances prévoit une croissance de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) de 180 M€ (+11,6 %), ce qui amène l'enveloppe globale à 1,73 Md€ Il s'agit d'une progression qui est très importante et qui représente le triple de l'abondement de l'année précédente.

Les communes de plus de 10 000 habitants -strate à laquelle Le Bourget appartient- sont classées selon un indice synthétique reprenant le potentiel financier par habitant, le nombre de logements sociaux, le nombre d'habitants couverts par les aides au logement et le revenu par habitant.

Les 736 premières communes sont éligibles à la DSU.

Les communes classées de 492 à 736 voient le montant de la DSU perçue en n-1 reconduit sans évolution.

Les communes classées au-delà du rang 491 voient le montant perçu en 2014 revalorisé au niveau de l'inflation prévisionnelle hors tabac prévue au projet de Loi de finances, soit 0,9 %. (C'est le cas de la Ville du Bourget classée 332ème).

Les 250 premières communes du classement vont percevoir un reliquat d'au moins 166 M€ alloué à la DSU cible, soit 92 % de l'abondement 2015 (il s'agit ici d'une estimation à minima). Pour ces 250 communes, la minoration de la DGF est donc intégralement compensée.

La DNP en progression plus mesurée

La DNP comporte deux parts :

- La part principale : calculée en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal.

Selon les éléments du calcul, un code est attribué à chaque commune, celui-ci encadrant l'évolution du montant de DNP perçue. Il existe 7 codes d'éligibilité à cette part principale. Cependant cette dernière ne peut augmenter de plus de 20 % par rapport à l'attribution versée l'année précédente, ni diminuer de plus de 10 %.

- La part majoration pour laquelle 3 critères sont à remplir :

- Etre éligible à la part principale
- Compter moins de 200 000 habitants
- Avoir un potentiel fiscal relatif aux seuls produits post TP inférieur de 15 % à la moyenne de la strate

Dans la Loi de finances pour 2015, l'enveloppe de la DNP est augmentée de 10 M€ (+1,3 %), comme c'était le cas en 2014. La répartition n'est pas connue à ce jour.

Les autres mesures impactantes pour les finances locales

Péréquation horizontale : peu de modifications

Le FPIC

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) a été créé en 2011 pour une première application en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

La Loi de finances pour 2012 prévoyait une montée en puissance du fonds pour atteindre en 2016 environ 2 % des ressources communales et intercommunales, soit près de 1 Md€

Si cette montée en charge n'est pas discutée, ce fonds est chaque année ajusté pour sa répartition.

En effet, en 2013 le critère de revenu par habitant est intégré pour la répartition du prélèvement coté contributeur, il intervient à hauteur de 20 %, le potentiel fiscal restant l'élément dominant. On resserre également le dispositif coté bénéficiaire en modifiant les critères d'éligibilité, toujours dans le but de réduire les inégalités territoriales. L'effort fiscal est relevé de 0,5 à 0,75.

En 2014, la démarche se poursuit : le revenu par habitant prend plus d'importance et compte désormais pour 25 % dans la répartition de la contribution au fonds. Ainsi, cet indicateur de richesse a pour but de faire participer les collectivités mieux dotées de façon plus importante.

Les bénéficiaires sont également mieux ciblés : le critère d'éligibilité est relevé une nouvelle fois en 2015 par la Loi de finances rectificative pour 2013, l'effort fiscal doit désormais être supérieur à 0,9. Cette disposition implique une meilleure distribution du fonds au bénéfice d'un nombre de collectivités moindre et défavorisées.

Le but est, tout comme le raisonnement observé concernant la péréquation verticale, d'amoinrir l'impact, sur les collectivités les plus en difficulté, de leur participation au redressement des comptes publics.

La Loi de finances pour 2015 n'apporte que peu de nouveautés. Les collectivités contributrices se verront appliquer les mêmes règles qu'il s'agisse de l'éligibilité, de la répartition ou du plafonnement de la contribution.

Enfin, la règle de répartition par l'EPCI à ses communes change. Ainsi, il est maintenant possible de choisir des critères de répartition sortant du droit commun selon une majorité qualifiée et non plus à l'unanimité.

Le FSRIF

Le fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF) créé par la loi du 13 mai 1991 a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Ce dispositif assure une redistribution entre communes de la région, par prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus favorisées au profit des communes les plus défavorisées.

Si la Loi de finances ne modifie en rien les conditions concernant les bénéficiaires, elle vient ajuster une des conditions de plafonnement de la contribution.

En effet, les communes contributrices se voient plafonnées à hauteur de 11 % de leur DRF N-1, ou plafonnées à 140 % du montant contribué en 2009.

Ce dernier plafonnement était prévu à 150 % du montant de 2009 pour 2015. Or, le Conseil constitutionnel a jugé cette garantie inconstitutionnelle relevant que les communes n'étaient pas égales face à ce dispositif, puisque toutes n'en disposaient pas.

Cette garantie est donc supprimée et remplacée par un plafonnement à hauteur de 50 % de l'évolution du fonds, soit 10 M€ A noter que 16 communes profitaient du plafonnement par rapport à 2009, avec sa suppression, ces dernières pourraient voir leur participation augmenter dans de plus fortes proportions que celles observées les années passées.

La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité

Pour la seconde année de suite, le coefficient de revalorisation des bases sera sous le seuil de 1 %. Il reste fixé à 0,90 % pour 2015, soit au même niveau que 2014. Il est cette année au niveau de l'inflation prévisionnelle prévue dans le projet de loi de finances pour 2015. En 2014, il avait été exceptionnellement positionné sous l'inflation prévisionnelle.

Le fonds de soutien pour les rythmes scolaires pérennisé

La Loi de finances 2015 pérennise le fonds d'amorçage mis en place par l'article 67 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, en faveur de la mise en place d'activités périscolaires par les communes.

Ce dernier confirme donc les aides suivantes pour les collectivités :

Toutes les communes perçoivent 50 €par élève, fréquentant les TAP cette année.

Une majoration de 40 € est prévue pour les communes éligibles à la DSU cible, DSR cible, ou communes d'Outre-mer.

Cette disposition répond notamment à la demande de l'AMF favorable à la reconduction du fonds pour l'ensemble des communes et non pas seulement les plus en difficulté.

Le but est de réussir cette réforme en mettant en place des projets éducatifs territoriaux (PEDT).

A noter que les services de l'Etat sont mobilisés pour apporter une aide technique aux communes qui s'engagent dans l'élaboration d'un PEDT. Le PEDT élaboré par la ville du Bourget a reçu la validation des différentes représentatives de l'Etat (Rectorat, DRECS, CAF).

Le FCTVA : revalorisation du taux de remboursement

Une exclusion de l'enveloppe normée :

Le projet de Loi de finances envisageait au départ le FCTVA compris au sein de l'enveloppe normée. Cette prise en compte impliquait une minoration de 39 % des compensations fiscales dans le cadre de l'auto régulation de cette enveloppe.

Au moment où les collectivités vont devoir faire face à une contraction massive de leurs recettes et alors qu'elles vont contribuer fortement à l'effort de redressement des comptes publics via la baisse des dotations, cette option n'a pas été retenue.

D'une part, le FCTVA a toujours été exclu de l'enveloppe normée (sauf 2009-2010) car il se différencie de la subvention d'investissement, puisqu'il s'agit bien d'un remboursement de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses d'investissement.

Cette exclusion garantit également que l'évolution des crédits n'aura pas d'impact sur la progression des concours financiers situés dans l'enveloppe. Le FCTVA demeure un mécanisme fondamental pour accompagner les collectivités dans leur effort d'investissement.

Ainsi, le taux de minoration des compensations fiscales est réduit de 39 % à 16 %, permettant de compenser les abondements aux mécanismes de péréquation.

Un taux relevé :

Le taux de FCTVA est relevé à 16.404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cette hausse se justifie par l'abattement que subit ce taux en raison du prélèvement effectué sur les recettes de TVA au bénéfice du budget de la Communauté Européenne. La part de la contribution française assise sur la ressource de TVA n'ayant cessé de diminuer, le taux de FCTVA est ajusté en fonction des évolutions du financement de l'Union Européenne.

Cette hausse est d'autant plus justifiée que les taux de TVA avaient été relevés au 1^{er} janvier 2014 pesant fortement sur l'évolution budgétaire des collectivités.

Mesures annexes :

- Suppression de petites taxes : la Loi de finances pour 2015 entérine la suppression de petites taxes aux motifs d'un rendement trop faible ou d'un coût de gestion trop élevé.

Sont donc supprimées les taxes suivantes :

- Taxe sur les trottoirs
- Taxe sur les appareils automatiques, dite « taxe manège »
- Taxe « Grenelle II » pour la gestion des eaux pluviales urbaines
- Impôt sur les spectacles afférents aux réunions sportives

*** Source : Inviséo Finance Active –PLF 2015 et LF rectificative 2014*

Nous en venons maintenant à la troisième partie, qui certes nous concerne davantage mais qui est fortement impactée par les deux précédentes (Loi de finances, environnement économique mondial et français).

Eléments de cadrage du projet de Budget 2015 de la ville du Bourget :

Quatre points essentiels impactent la situation de notre Ville en ce début d'année 2015 :

➤ Les effets de la crise économique, comme partout en France et sans qu'aucun élément de conjoncture, comme exposé précédemment, ne permettent pas objectivement d'envisager une amélioration rapide. S'en suit la baisse des droits de mutation et d'un certain nombre des recettes de la commune.

➤ Les effets de la baisse sans précédent de la Dotation Globale de Fonctionnement au moins jusqu'en 2017 et sans garantie aucune au-delà : -17 % en 2015 ; -20 % en 2016 ; -24 % en 2017.

Ces deux effets conjugués (crise économique et baisse des dotations) se traduisent par une moindre progression des recettes de l'ordre de 650 K€ cette année par rapport à la progression habituelle. En face, les charges progressent comme habituellement.

➤ La mise en place de la Métropole, au travers de la loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui se caractérise par de très fortes incertitudes pour une application censée intervenir le 1^{er} janvier 2016 :

Quel « territoire » de rattachement pour Le Bourget dans la Métropole ? Quelles compétences pour ces territoires ? Quelles compétences pour la Métropole ? Quel impact pour les communes ? Faudra-t-il créer des syndicats intercommunaux pour gérer certaines compétences des EPCI que ni les territoires ni la Métropole n'exerceront ? Avec quelles ressources et quelle pérennité pour ces financements ? Ces questions sont légitimes.

Nous ne sommes qu'à la présentation budgétaire mais, si nous devons faire une prospective ou une prévision à moyen ou long terme, je vous laisse imaginer la difficulté de l'équation.

Rappelons que le texte de loi, en cours d'examen à l'Assemblée nationale, doit encore connaître une deuxième lecture dans chaque Chambre. Il devrait être voté définitivement avant l'été et nécessitera d'être complété, pour la partie « Métropole francilienne » par des ordonnances, puis par la Loi de Finances qui sera votée ... en décembre.

Cette incertitude pèse fortement sur les projets et l'exercice des missions de service public. Elle conduit d'ores et déjà à consacrer une partie importante du temps de la collectivité à ces sujets.

➤ Paradoxalement, ces difficultés européennes, nationales et métropolitaines surviennent au moment où les efforts portés depuis des années par notre Ville pour redynamiser l'emploi, l'activité, créer des équipements, améliorer le cadre de vie, l'éducation et les transports, se concrétisent : DHL, DLL se sont installées, la Médiathèque puis la Crèche « les Petits Coucous » ont ouvert, le lycée également, le collège neuf ouvrira à la rentrée, les gares du Grand Paris Express vont permettre de rénover et aménager des secteurs importants du Bourget... Les cartes sont rebattues, avec une absence totale de lisibilité, alors que nos efforts portent leurs fruits. Et c'est là que tout ou presque change : financements, compétences, disparition de la Communauté d'Agglomération...

Nous devons ainsi nous adapter à cette situation nouvelle pour garder en main notre destin, donc faire des choix certes obligés mais lucides faute de quoi nous pourrions courir le risque de l'asphyxie financière ou de ne plus maîtriser notre avenir. C'est le scénario logique que tous les experts annoncent pour les villes. Nous voulons au contraire préserver les Bourgetins des effets des évolutions évoquées ci-dessus.

Cela passera nécessairement par une compression de nos dépenses pour que nous puissions garder une politique efficace et répondre aux besoins des Bourgetins. Il s'agit de garder notre capacité à impulser

des mesures et des projets qui améliorent le quotidien, permettent de « monter en gamme » dans les services et les équipements offerts.

Nous refusons de dégrader le service offert et de cantonner la Ville à la gestion de services de proximité sans moyens. Nous devons donc relever le défi de nouvelles mesures de gestion fortes, qui s'ajoutent aux efforts considérables déjà accomplis mais préservent le service offert.

La baisse des dotations aura un impact incontestable sur nos finances. Ainsi, les données de l'observatoire des Finances locales ont modélisé l'effort demandé aux collectivités en affectant intégralement la baisse des ressources à chacun des leviers d'action suivants : soit le levier fiscal, soit les frais de personnel, soit les charges à caractère général, soit le niveau d'équipement

L'effort demandé s'il était exclusivement affecté sur l'un de ces 4 leviers durant la période 2014-2017 aurait l'impact suivant :

Hausse des recettes de Fonctionnement	Baisse des dépenses de Fonctionnement		Baisse des dépenses d'Investissement
H1 : Levier fiscal	H2 : Frais de Personnel	H3 : Charges à caractère général	H4 : Niveau d'équipement
+15.3 %	-14.1 %	-28.5 %	-32.3 %

Il s'agit là d'un tableau qui s'applique à l'ensemble des collectivités mais je vous informe que la ville du Bourget n'est pas très loin de ces ordres de grandeur.

Ainsi, il apparaît bien ici que le rééquilibrage des comptes publics tel que prévu dans la Loi de finances 2015 et au-delà constitue un effort sans précédent demandé aux collectivités.

3- Le cadre de construction du budget de la ville en 2015 :

A - Les Recettes :

Même si la Ville a réussi en 2014 à dégager un résultat positif de clôture grâce à la poursuite d'efforts de gestion importants, elle doit faire face en 2015 à la baisse des dotations et à une moindre progression de ses recettes.

Les résultats de l'exercice 2014 :

L'examen des comptes et l'établissement des résultats de clôture sont en cours de finalisation avec les services du trésor public ; les comptes de gestion du receveur seront bientôt édités de telle sorte que le vote des comptes administratifs pourra intervenir au cours de la séance consacrée au vote des budgets primitifs 2015 qui intégreront en conséquence les résultats 2014.

A nouveau, d'importants efforts de gestion ont été opérés au titre de l'exercice 2014 en section de Fonctionnement afin de contenir au maximum l'évolution de certaines dépenses.

Au total, les dépenses réelles de Fonctionnement n'évoluent donc que de manière très limitée à +1.4 %.

Cet effort est d'autant plus louable que l'année 2014 a été celle de l'augmentation des taux de TVA, celle du financement des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée dernière.

Ainsi le chapitre 011 (Charges à caractère général) est en baisse à fin 2014 de -4.17 % par rapport à l'exercice précédent, le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) est en léger recul à -0.2 %, le chapitre 66 (Charges financières) est en baisse de 7.5 %.

Toutefois le fruit de ces efforts est amenuisé par une hausse significative du chapitre 012 consacré aux charges de personnel en augmentation de 3.7 %. On sait déjà que cette évolution de la masse salariale

ne pourra pas être significativement inversée en 2015 puisque plusieurs dispositions concernant le reclassement des agents de catégorie C notamment sont effectives au 1er janvier 2015 et qu'elles viennent s'ajouter à de nouvelles augmentations des charges salariales et à l'évolution mécanique de la masse salariale (GVT) évaluée annuellement autour de 2 %.

En parallèle la commune a connu en 2014 des difficultés inédites dans la mise en recouvrement de certaines recettes inscrites au budget et très singulièrement de la part d'autres collectivités territoriales et organismes de l'Etat. C'est le cas du Conseil général de la Seine-Saint-Denis qui n'a rien versé en 2014 au titre du contrat de projet ville RSA au motif que ceux-ci avaient été renouvelés au cours de l'exercice, soit environ 250 K€ non encaissés.

Ces retards ajoutés à la première année de baisse de la DGF, au nouveau tassement des droits de mutation et à une quasi-absence de rôles supplémentaires de la fiscalité conduisent à une baisse de 2.70 % des recettes de Fonctionnement au terme de l'exercice.

Le scénario en section d'Investissement est inversé au regard de celui de la section de Fonctionnement.

Ainsi, le niveau de réalisation des recettes d'Investissement est élevé du fait de la perception décalée de subventions concernant des opérations réalisées en 2013 alors que certaines opérations inscrites en dépenses au BP 2014 ont dû être ajournées.

Au terme de l'exercice, le besoin de financement de la section d'Investissement est donc nettement inférieur à celui constaté en 2013, 647 K€ contre 1.871 K€ l'année précédente.

De ce fait, l'excédent de Fonctionnement de 1.480 K€ permet de couvrir sans difficulté, une fois les restes à réaliser pris en compte, ce besoin de financement et de disposer d'un report à nouveau créditeur en section de Fonctionnement légèrement supérieur à celui comptabilisé à fin 2013, 608 K€ contre 558 K€

Les recettes de Fonctionnement :

Hypothèses d'évolution des dotations de l'Etat à la Ville du Bourget :

A l'heure où nous finalisons la rédaction de cette note, aucune dotation n'a été mise en ligne sur le portail de la DGCL. Les bases de la fiscalité locale ne nous ont pas non plus été notifiées.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :

Part forfaitaire de la DGF :

En 2015, **l'architecture de la part forfaitaire de la DGF est modifiée**. En effet les 5 composantes de la dotation (base, superficie, CPS et complément de garantie) disparaissent.

Le calcul 2015 est désormais effectué en fonction des éléments suivants :

- Dotation forfaitaire N-1
- Evolution selon la population
- Ecrêtement plafonné à 3 % en fonction du potentiel fiscal (si le potentiel fiscal de la ville est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen, l'écèlement est alors activé)
- Application de la **minoration** liée à l'effort de redressement des comptes publics.

L'estimation suivante prend en compte les éléments suivants :

- Une légère augmentation de la population,
- Un potentiel fiscal constant (correspondant en 2014 à un écrêtement du complément de garantie de -4 %)
- Une hypothèse d'écèlement (liée à notre potentiel fiscal qui est supérieur à 75 % du Pf moyen) de -2 % par an

- Une minoration de 11Mds sur 3 ans tel que confirmé dans le projet de loi de finances (3.67Mds par an de 2015 à 2017)

	2014	2015	2016	2017
DGF avant minoration	2 308 994	2 136 994	1 778 475	1 427 127
<i>Ecrêtement (-2 %)</i>		43 612	36 295	29 125
Minoration annuelle	128 388	322 223	322 223	322 223
Minoration cumulée	128 388	450 611	772 835	1 095 058
DGF post minoration	2 180 606	1 814 771	1 456 252	1 104 903
<i>Evolution / N-1</i>		-16,8 %	-19,8 %	-24,1 %

C'est une décision gouvernementale à ce jour actée.

A ce stade, une inscription prévisionnelle de 1.815 K€ est retenue pour le calcul de l'équilibre budgétaire 2015.

A cette baisse de la DGF s'ajoutent d'autres baisses :

- Les droits de mutation
- Les compensations sur les exonérations de la fiscalité

La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) :

Notre commune perçoit la dotation de solidarité urbaine (DSU). Cette dernière bénéficie d'un abondement de 180 M€ en 2015.

Cependant, cet abondement bénéficiera quasiment exclusivement aux communes classées du rang 1 à 50 (DSU Cible).

Les collectivités classées du rang 251 à 490 bénéficient chaque année d'une évolution de la DSU égale à l'inflation prévisionnelle du gouvernement.

La Ville du Bourget était classée au rang 332 en 2014, c'est pourquoi notre DSU a augmenté de +1.3 % en 2014.

L'inflation prévisionnelle pour 2015 contenue dans le PLF 2015 étant de 0.9 %, en conséquence la DSU n'augmentera que de 0.9 % en 2015 soit 130 815 €

Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) :

Le PLF 2015 ne prévoit pas de changement dans les conditions d'éligibilité et de répartition pour les contributeurs au FPIC.

Concernant les bénéficiaires, la Loi de finances rectificative pour 2013 prévoit relèvement du critère d'éligibilité au FPIC en faisant passer le seuil d'effort fiscal de 0.8 à 0.9.

Par ailleurs, le FPIC va continuer à monter en puissance comme prévu par la Loi de finances pour 2012 : +37 % en 2015 et +27 % en 2016.

Concernant la ville du Bourget, on peut prévoir une évolution de notre contribution au FPIC proche celle de l'enveloppe normée soit :

	2013	2014	2015	2016	2017
Enveloppe nationale du FPIC (en M€)	360	570	780	990	990
<i>Evolution</i>		+58%	+37%	27%	0,0%
FPIC perçu par Le Bourget	101 655	158 553	217 218	275 866	275 866
<i>Evolution</i>		+56%	+37%	27%	0,0%
FPIC versé par Le Bourget	31 646	48 195	66 027	83 854	83 854
<i>Evolution</i>		+52%	+37%	27%	0,0%
Solde	70 009	110 358	151 190	192 012	192 012

La particularité de ce fonds est que Le Bourget verse de l'argent au titre du FPIC puis en reçoit au même titre, c'est la simplicité du mécanisme.

Il faut regarder le solde net, il est plutôt favorable.

Le FSRIF (Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France)

Le PLF 2015 ne prévoit pas de modification dans les critères d'éligibilité et de répartition.

On peut donc prévoir en 2015 une évolution similaire à l'enveloppe (+8 %), soit un FSRIF 2015 à 280 584 €

Rien n'indique aujourd'hui dans les textes quelle sera l'évolution du FSRIF à partir de 2016.

La DNP (Dotation Nationale de Péréquation)

Le PLF 2015 prévoit une hausse du montant à répartir de +1.3 % en 2015.

Concernant la ville du Bourget, nous sommes éligibles à la part principale et à la part majoration.

A ce stade et en l'absence de toute notification, il apparaît prudent de prévoir le même montant qu'en 2014, soit une DNP 2015 de 129 160 €

Le produit de la fiscalité :

Comme indiqué précédemment, l'état de notification des bases prévisionnelles de la fiscalité pour 2015 (état 1259-MI) ne nous a pas encore été transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Néanmoins, s'agissant de la revalorisation des bases et comme en 2014, la Loi de finances pour 2015 retient un coefficient de revalorisation des bases de 0,9 %. Ceci implique que nos anticipations de recettes fiscales pour 2015 devraient retenir une hausse de 0,9 % en plus des hausses physiques de bases que nous estimons devoir être de l'ordre de 1 %.

L'équilibre budgétaire prévisionnel tient compte de l'inscription d'un produit fiscal attendu autour de 8.500 K€

Malgré les mesures de l'Etat à l'encontre des Collectivités, donc malgré le triste panorama que nous venons de présenter, les taux de la fiscalité communale n'augmenteront pas en 2015 pour ne pas pénaliser les Bourgetins qui subissent déjà les effets de la fiscalisation nationale intervenue ces dernières années. Ce choix a bien sûr pour corollaire de maîtriser les dépenses.

Les Compensation fiscales

Dans le cadre d'une enveloppe normée gelée, une partie de la progression de dépenses liées à la hausse de la population, à l'intégration intercommunale croissante et à la progression de la péréquation verticale pour les communes vient minorer les compensations fiscales hors taxe d'habitation (TH) perçues par la Ville.

Il convient donc de retenir une baisse de 16 % de ces dernières pour l'année 2015 (hors compensations TH).

Les reversements de la Communauté d'agglomération :

C'est le deuxième poste de recettes de Fonctionnement de la Ville qui conjugue les attributions de compensation et le remboursement du personnel mis à disposition de la Communauté d'agglomération pour exercer les compétences qui lui ont été transférées, soit une enveloppe globale qui sera inscrite au BP 2015 pour environ 6.3 M€ ventilée comme suit :

- 3.518 K€ pour l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération en légère baisse par rapport à 2014 suite à la régularisation du transfert de la compétence hygiène, salubrité et à la prise en compte de l'intégration de la ville du Bourget dans le dispositif de Politique de la Ville avec notamment le recrutement d'un chef de projet dédié.

- 2.800 K€ pour le remboursement des salaires du personnel mis à disposition, logiquement en hausse sensible puisque tenant compte de l'évolution de la masse salariale de la Ville pour la part concernant la Communauté d'Agglomération ainsi que les recrutements nécessaires aux nouvelles compétences exercées (+10 %).

Les recettes d'Investissement :

Les recettes réelles d'investissement seront en sensible recul en 2015. L'autofinancement devra être préservé pour permettre la poursuite de nos investissements.

Je rappelle que l'autofinancement correspond à l'ensemble des recettes de fonctionnement propres moins les dépenses de fonctionnement propres.

Les recettes propres :

Les recettes propres de la section d'Investissement (Fonds de Compensation de la TVA, Taxe Locale d'Équipement, amendes de Police) sont pour l'heure estimées à 411 K€

Le FCTVA 2015 est logiquement en baisse au regard des investissements réalisés en 2014 (2014 comptabilisait le remboursement de l'extension de l'école Blériot). Le FCTVA 2015 est estimé à 272 K€

Les subventions d'équipements :

L'exercice budgétaire 2014 a vu la concrétisation de plusieurs subventions qui avaient été différées. Au total, 880 K€ ont été encaissés à ce titre.

A l'heure où nous finalisons cette note, nous savons que 200 K€ de subventions seront réalisés en 2015 au titre des restes à réaliser 2014 et que 85 K€ sont inscrits au titre des subventions notifiées 2015.

Néanmoins, plusieurs demandes de subventions afférentes à la construction du terrain synthétique ont été formalisées et sont en cours d'examen auprès des instances concernées.

Au regard du plan de financement de cet équipement, un subventionnement global d'environ 600 K€ est attendu.

L'inscription de ces sommes au Budget Primitif reste conditionnée à leur notification effective. L'équilibre budgétaire devra donc se faire sans elles dans un premier temps.

L'autofinancement :

Il est bien malaisé d'affirmer aujourd'hui que notre autofinancement prévisionnel pourra être sanctuarisé. Nous nous fixons toutefois l'objectif de ne pas l'entamer significativement cette année.

En prenant l'hypothèse d'une augmentation contenue à un peu plus de 1 % des dépenses de la section de fonctionnement (hypothèse très difficile à tenir), il semble que l'autofinancement prévisionnel pourrait se situer autour de 1.8 M€. Ce chiffre, en légère réduction dans ce scénario, permet de tendre vers la couverture du remboursement en capital de la dette avec ce seul autofinancement. D'où l'importance des compressions de dépenses.

413 K€ destinés à la dotation aux amortissements viennent compléter ce prélèvement et portent l'autofinancement brut à 2.2 M€

Le programme d'équipement 2015 - La dette et l'emprunt :

Le programme d'investissement 2015 est dans son volume plus conséquent que celui du précédent exercice, soit 4.3 M€. Nous ne faisons pas le choix, à ce stade, d'arrêter des programmes qui ont été longs à mettre en œuvre et qui arrivent à maturité. Sont engagés : la construction du terrain de football synthétique et celle d'un terrain multisports (1.2 M€), l'achat des emprises de terrains Alstom (1.68 M€), essentielles à l'avenir du centre-ville, la création de voirie pour le nouveau collège (500 K€) et l'entretien du patrimoine communal qui doit être limité à 1 M€

Les restes à réaliser 2014 s'ajoutent à cette enveloppe pour 426 K€ en dépenses et 200 K€ en recettes.

Sous réserve de la notification des subventions d'équipement comme exposé précédemment (600 K€) avant le vote du Budget Primitif 2015, un emprunt d'équilibre compris entre 2.9 M€ et 3.5 M€ viendra compléter le financement du programme d'investissements 2015.

Il est clair que, si nous n'obtenions pas de subvention et si nous réalisions les dépenses d'investissement, il faudrait emprunter 3,5 M€ ce qui est relativement important. A contrario, si nous obtenions ces subventions, nous devrions pouvoir ramener l'emprunt d'équilibre à 2,9 M€

Sont présentées dans les tableaux joints ci-après les principales caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2015 : encours, taux, durée de vie, répartition par nature, répartitions par risque et selon la charte de bonne conduite (score Gissler)

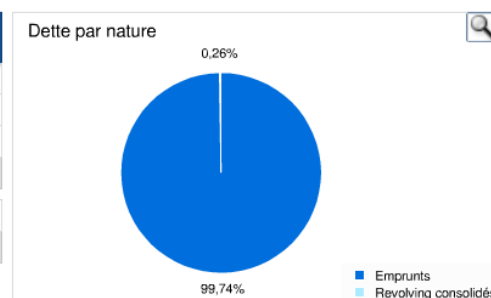
Dette au 1^{er} janvier 2015 :

Votre dette	
Capital restant dû	17 783 771 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	2.83 %
Durée de vie résiduelle	12 ans et 3 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 4 mois
Nombre de lignes	25

Eu égard à la conjoncture, le taux de 2,83 % est intéressant.

Dette par nature

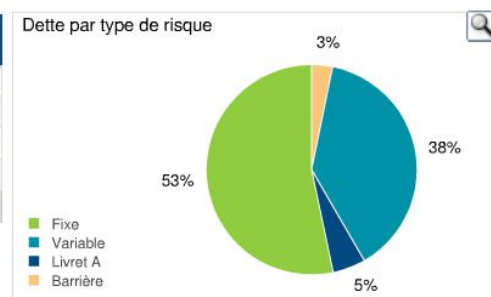
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	24	17 737 020 €	2.83 %
Revolving consolidés	1	46 751 €	0.10 %
Revolving non consolidés		0 €	0.00 %
Total dette	25	17 783 771 €	2.83 %
Revolving disponibles		-	
Total dette + disponible		17 783 771 €	

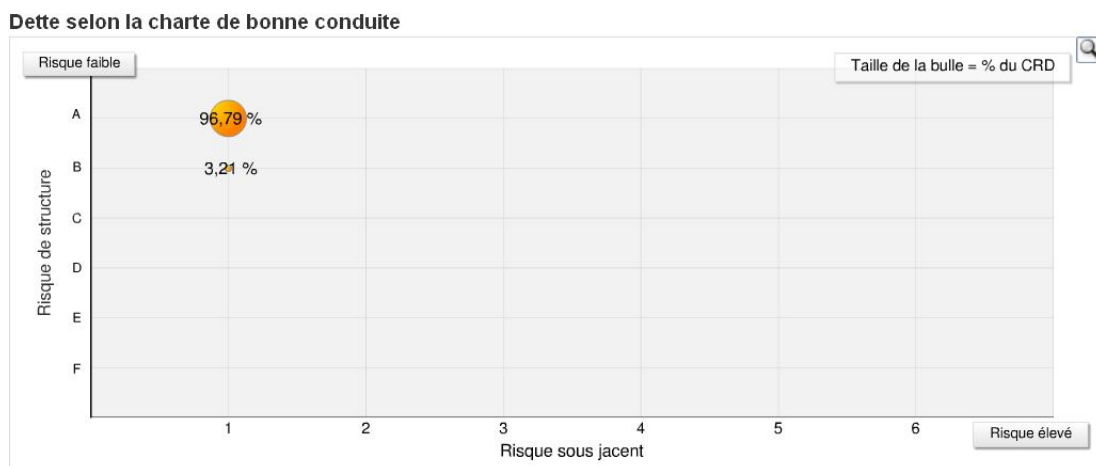


L'emprunt revolving consolidé ne correspond pas à de l'emprunt toxique ou suisse, il aurait figuré en revolving non consolidé.

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	9 477 354 €	53.29 %	3.73 %
Variable	6 834 974 €	38.43 %	1.80 %
Livret A	900 000 €	5.06 %	2.03 %
Barrière	571 443 €	3.21 %	3.78 %
Ensemble des risques	17 783 771 €	100.00 %	2.83 %





Source : *Insito Finance Active*

Ainsi, au vu de ce dernier graphique, si certains voulaient être sécurisés sur notre dette, ces paramètres le démontrent. Ce n'est pas nous qui le réalisons, les paramètres sont nationaux.

B - Les Dépenses :

Les Dépenses de Fonctionnement :

Un enjeu inédit repose sur la construction budgétaire 2015, faire que les dépenses de Fonctionnement augmentent moins fortement que les recettes de la même section ne baissent.

Ainsi posé, le pari semble aisé à condition de disposer de l'entière maîtrise de celles-ci. Or, chacun sait ici que s'agissant des dépenses de Fonctionnement, une très large partie d'entre elles échappe à notre arbitrage.

Au premier rang de ces dépenses très difficilement compressibles, le chapitre 012 consacré aux charges de personnel qui représente le plus gros poste des dépenses de la section de Fonctionnement (63 %). En 2015, l'évolution de ce dernier est estimée à 3 % soit un total prévisionnel de 12 M€

Cette année encore comme précisé plus haut, une large partie de son évolution annuelle fait application de dispositions normatives qui s'imposent à nous : revalorisation des grilles des agents de catégorie C, revalorisation des cotisations et charges...

S'agissant du chapitre 011 consacré aux frais de gestion, on estime que des efforts de réduction des dépenses peuvent être effectués sur au maximum 40 % de son volume global, soit 1.8 M€ sur les 4.5 M€ réalisés en 2014.

Pourquoi évoquons-nous ce pourcentage de 40 % du volume global ? L'eau, le gaz, l'électricité et les fluides sont des dépenses contingentes, induites par le fait que nous avons des écoles, des établissements, etc. dont nous ne pouvons pas couper le robinet.

Nous souhaitons en 2015 pouvoir réduire nos dépenses de 150 K€ l'ensemble des services est mis à contribution et devra faire des efforts. A défaut, nous effectuerons les arbitrages nécessaires.

Et au-delà il importe de rappeler une nouvelle fois que les crédits de Fonctionnement votés au Budget Primitif, à l'exception des dépenses obligatoires, constituent une limite supérieure qui ne peut être dépassée.

C'est une règle un peu contraignante de la comptabilité publique : si nous budgétions 100, nous ne pouvons pas dépenser plus.

En revanche, cette autorisation maximale pourra à tout moment être reconsidérée en fonction de l'évolution du contexte financier ou de circonstances extérieures qui imposeraient de nouveaux arbitrages.

Eléments particuliers relatifs au Budget Assainissement :

L'année 2015 sera à nouveau consacrée à la constitution d'un apport en capital significatif pour la programmation de travaux d'ampleur.

A l'instar du Budget général les résultats de clôture seront repris dès le vote du Budget Primitif.

Au total ce sont plus de 900 K€ qui seront ajoutés aux recettes nouvelles de l'année 2015 évaluées toutes sections confondues à 450 K€

La surtaxe communale d'Assainissement n'a pas été augmentée en 2015 comme les années précédentes.

Avec les affectations nouvelles en réserve qui seront proposées lors du vote du budget, nous disposerons en 2015 d'un apport pour les travaux nouveaux de plus d'1 M€ Des arbitrages devront être rendus sur la programmation de ces derniers.

Je vous remercie pour votre attention. C'est toujours un peu ardu lorsque l'on parle de chiffres, j'essaie de vous les rendre vivants.

M. ROBERT.- C'est bien.

M. le MAIRE.- Nous te remercions, c'était complet et vivant. Des réalités sont derrière ces chiffres et chacun le sent bien.

Avez-vous des interventions ?

Mme MERY.- Monsieur CONTY, merci pour cette intervention. Comme vous, j'essaierai de rendre la mienne vivante également.

Ce deuxième Débat d'Orientations Budgétaires de la mandature est d'abord l'occasion de réaffirmer nos fondamentaux politiques : l'exigence démocratique d'une gestion saine et scrupuleuse des deniers publics doit permettre à notre ville de consolider sa situation financière dans un environnement rendu instable par la crise.

Dans le même temps, le choix d'une politique résolue de défense de l'investissement public et du soutien de l'action municipale envers ses habitants doit renforcer la cohésion sociale, le dynamisme économique, la vitalité culturelle de notre Ville, sans oublier de l'engager résolument sur le chemin de la transition énergétique.

La recherche de la sobriété dans le fonctionnement de l'administration et la poursuite d'une véritable ambition en matière d'investissement ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Sur ce point, nous réaffirmons notre regret de ne pas pouvoir avoir de plan pluriannuel d'investissement, qui serait la preuve d'une véritable vision à long terme de ce que devrait être cette mandature pour la Ville.

Nous demandons une gestion financière exigeante et sérieuse au service des Bourgetins. Les impôts locaux restent plus lourds que ceux des autres villes françaises de même strate. Pourtant, les déficits financiers auxquels notre collectivité doit faire face, comme l'ensemble des collectivités locales françaises, sont inédits. Quel que soit notre point de vue sur ce sujet, il faut redire que notre Maire, dans le mandat de Sénateur qu'il exerce en plus de celui de Maire, appelle de ses vœux au sein de son groupe parlementaire à des réductions budgétaires pour redresser les comptes de la Nation, bien plus importantes que celles que le Gouvernement applique.

Donc, sans mauvaise foi aucune, je m'interroge sur une pensée qui, d'un côté, dénonce la baisse des dotations aux collectivités territoriales et, de l'autre, demande toujours plus de restrictions budgétaires.

Nos ressources en fonctionnement seront en effet placées durablement sous contrainte dans les années qui viennent. La baisse de la DGF a été ainsi annoncée dans le journal municipal de l'ordre de 1,5 million sur 4 ans, soit 375 000 € par an sur un budget de 21 M€ La baisse représenterait donc un pourcentage négligeable du budget de fonctionnement. Or, dans le document du Débat d'Orientations Budgétaires, la baisse de la DGF n'est plus que de 1,075 million ; soit 268 750 €

Où est passé le reste ? On se le demande.

Néanmoins, face à la diminution de la DGF, doit être mise en parallèle une augmentation de nos recettes de péréquation, principalement sous l'effet de la poursuite de la montée en charge du fonds de solidarité de la région Ile-de-France, du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, de la DSU et de la fiscalité de notre ville.

La note sur le Débat d'Orientations Budgétaires indique donc, si l'on veut bien la prendre en compte dans sa globalité, du peu de diminution de nos ressources financières. Cette réalité est bien plus intéressante que les publications municipales qui veulent faire peur aux Bourgetins et qui n'ont a priori que des visées politico-politiciennes.

A ce jour, il est en revanche délicat de prédire l'évolution des mécanismes de péréquation au-delà de 2015. L'entrée en vigueur de la métropole du Grand Paris en 2016, comme vous le rappelez dans cette note, est susceptible de rebattre les cartes en matière de péréquation régionale et les contours des futurs dispositifs ne sont pas encore arrêtés.

En la matière, donc, je ne me ferai pas, à l'inverse de cette note, le chantre du pessimisme, je pense même que cela devrait être positif pour notre Ville. En effet, tous les efforts en matière de transport, de pôle d'activité, de développement économique qu'induisent les investissements du Département et de la Région ces dernières années sur notre ville devraient faire du Bourget une ville qui évolue dans le bon sens au sein de la métropole.

D'autre part, nous savons l'importance de mettre en place un plan d'économie pour la collectivité. Nous sommes des élus responsables et donc nous vous proposons de participer à un travail collaboratif, inédit entre les adjoints et tous les groupes de l'Assemblée qui pourrait conduire à identifier des pistes d'économies sur l'ensemble des politiques d'intervention de la municipalité, tout en conservant la qualité des services publics offerts.

Quelques pistes pourraient être étudiées, comme la réduction de certaines indemnités ou compensations, la diminution des charges de fonctionnement courant de l'administration, les frais de télécommunication ou encore les primes d'assurance de notre Collectivité en les mutualisant avec la Communauté d'Agglomération, comme le font les autres villes, Dugny et Drancy, voire en annulant la location d'une berline 5 portes à un prix prohibitif et qui ne semble pas des plus utiles pour l'optimisation du fonctionnement de l'administration.

Dans ce contexte, l'amélioration du pouvoir d'achat, des carrières et des conditions de travail des agents doivent être les axes forts de ce nouvel exercice avec notamment l'application de la seconde vague de revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C décidée par le Gouvernement.

Ce que notre groupe propose c'est de gagner en efficacité pour renforcer notre capacité d'intervention publique. Nous redisons ici qu'il nous semble encore plus nécessaire de rechercher systématiquement des financements extérieurs et innovants. La Ville devrait se doter de nouveaux outils à cette fin car, depuis un an, à la veille de ce soir, et cela conforte ce que nous disions lors de la campagne des élections municipales, très peu de demandes de subventions auprès d'organismes extérieurs ou de collectivités territoriales ont été soumises au vote de cette Assemblée.

L'investissement reste en effet la clef pour pérenniser l'emploi et l'attractivité de notre Ville.

Nous demandons d'autre part que l'année 2015 soit marquée par la mise en œuvre d'un plan de lutte contre toutes les pollutions, l'amélioration de la propreté de l'espace public est ainsi une priorité. Bien vivre l'espace public c'est aussi lutter contre les nuisances et l'incivilité quotidienne, sujet qui est au cœur de la préoccupation de notre groupe.

Enfin, quelques mots pourront vous étonner, notre groupe, qui a vocation à être partie prenante dans la gestion de notre Ville et à faire valoir ses idées, qui sait s'exprimer sur l'ensemble des sujets, que nous y soyons favorables ou opposés, doit savoir faire des propositions. C'est pour cela que je finirai mon intervention ainsi.

L'année 2015 devra être par ailleurs l'occasion d'amplifier les actions ambitieuses, définies dans le plan Climat Energie pour réduire l'emprunte écologique du Bourget et accélérer l'adaptation de notre territoire aux changements climatiques.

Je vous rappelle, contrairement à ce que disent les médias, que c'est bien Le Bourget qui accueillera à la fin de l'année 2015 la Conférence internationale des pays sur le changement climatique, la COP21. Je souhaite donc qu'un plan de prévention du bruit dans l'environnement soit présenté devant cette Assemblée et devant les Bourgetins en 2015, détaillant les nouvelles actions permettant de réduire les nuisances sonores liées au bruit routier.

En 2015, nous voulons des efforts pour proposer aux enfants, dans le cadre de l'amélioration des rythmes éducatifs, des ateliers de qualité leur permettant une ouverture sur le monde. L'effort au profit de l'accès de tous aux services, à la pratique sportive devra être amélioré pour permettre le fonctionnement de nos équipements, le soutien en faveur des associations.

La ville du Bourget devra également développer son soutien aux associations favorisant l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, les personnes victimes de discrimination et les chefs de famille monoparentale. Les finances de la Ville devront néanmoins rester saines grâce à un effort de recherche d'économie et d'optimisation de nos recettes.

Le budget de la mandature ainsi optimisé nous permettrait de donner les moyens nécessaires à la mise en œuvre des priorités politiques de la Collectivité.

Je vous remercie de votre attention.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas. Je vous réponds en quelques mots.

D'abord, j'ai eu un moment d'espoir quand vous avez dit, Madame MERY, qu'il fallait sortir des postures politico-politiciennes. Le problème est que tout le reste de votre propos contredit cette volonté, si tant est qu'elle existe et que ce ne soit pas un argument jeté en pâture pour masquer le vide du reste.

Vous pouvez difficilement dire que, finalement, cette baisse de la DGF est négligeable. C'est une insulte pour les Bourgetins et pour l'ensemble des collectivités qui disent, toutes tendances confondues, que cette baisse de la DGF a un effet défoliant parce qu'elle est mal calibrée. Des gels ont déjà eu lieu sous le précédent gouvernement, nous l'avons déjà dit, mais tout le monde, tous les parlementaires de l'ensemble des tendances, y compris vos amis au Sénat, ont proposé que cette baisse de la DGF soit étalée afin qu'elle ne soit pas aussi brutale et pour trouver des modalités calibrant différemment l'effort général que le pays doit faire. En effet, cela aura des effets sur l'emploi, sur l'investissement et sur la qualité du service public offert. Or, en période de crise, il est difficile de réduire la qualité des services publics.

Cela aura également d'autres effets et vous le savez très bien. Vous parlez de cohésion sociale, de vitalité culturelle et économique qu'il faudrait améliorer en rajoutant des crédits. Croyez-vous ! Il n'est pas du tout possible de tenir ce discours schizophrène, excusez le terme mais tout de même. On ne peut pas dire aujourd'hui qu'il faut rajouter des budgets à l'heure où les recettes baissent de manière aussi claire. Le Premier ministre l'a reconnu, il a reçu l'Association des Maires de France il y a quelques jours, il a engagé un travail pour essayer d'objectiver les choses et une recherche de consensus sur le constat est en cours.

En revanche, on ne peut pas dire une chose et son contraire, on ne peut pas nier la réalité, tous les parlementaires et les maires disent qu'une difficulté se pose.

Il est vrai qu'il y a un point singulier : les communes dites protégées, celles qui touchent la DSU cible, n'ont pas la même ampleur de baisse que nous, voire elles ont une situation égale. Toutefois, n'étant pas une commune protégée, nous avons double dose dans l'effet de la baisse des dotations.

On ne peut pas dire, comme vous l'avez fait avec une forme de provocation, que ce sera positif pour la Ville. Si vous trouvez positif la baisse des dotations et la baisse des recettes que nous devons subir, cela tient d'autre chose que de la politique et que de la connaissance et l'appréhension normale de la réalité. On peut difficilement dire les deux.

Puis, vous ne pouvez pas non plus dire que le déficit financier auquel notre Collectivité est confrontée comme d'autres finalement est un problème. Il n'y a pas de déficit de la Collectivité. Nous n'avons pas le droit d'être en déficit. Si c'était le cas, ce serait automatiquement sanctionné par le Préfet et

nous serions déferés, la Chambre régionale des comptes interviendrait et réglerait les dépenses. Chacun le sait, ne parlons pas de choses qui n'ont aucune réalité et aucune raison d'être.

Nous avons fait déjà beaucoup d'efforts et nous nous apprêtons à en faire non pas avec de la résignation mais avec le sentiment que, cette fois, la pilule est difficile à avaler pour l'ensemble des Bourgetins car cela se verra et aura un effet. Après, nous pourrions toujours débattre entre la poule et l'œuf, pourquoi tel gouvernement ou tel autre, etc. En revanche, nous ne pouvons pas discuter de l'impact sur la Collectivité.

Albert CONTY a cité un chiffre très important en fin de note, c'est-à-dire la somme dont il est connu de tous les spécialistes et non-spécialistes qu'elle peut effectivement être compressée. Autrement dit, le budget comporte une part incompressible. Or, nous chiffrons d'après un ratio classique à environ 1,8 M€ le niveau de dépense réellement compressible, c'est-à-dire la part sur laquelle les élus ont véritablement une part significative de décision. Nous pourrions quasiment décider presque de l'annuler, si j'ose dire.

Sur les 4,5 M€ réalisés dans le chapitre 011 des charges à caractère général, il y a à peu près 1,8 M€ sur lesquels nous avons réellement une possibilité de décision. Le reste correspond à des contrats d'entretien, d'ascenseur, de normes, fluides, gaz, électricité, etc. Ce sont beaucoup de choses sur lesquelles nous n'avons pas forcément de capacité à obtenir une baisse.

Il faut donc avoir en tête que la marge de manœuvre est sur 1,8 M€, ce qui peut paraître paradoxal s'agissant d'un budget d'un peu plus de 20 M€ mais c'est la réalité. Vu l'ampleur de la baisse qui est devant nous, même si nous ne retenons que le chiffre de 1,2 M€-la réalité est entre 1,2 M€ et 1,5 M€ cela signifie qu'il faudrait quasiment réduire nos 1,8 M€ à 600 000 €

Après, il faut aussi se dire que nous resterons à ces niveaux tous les ans. En effet, la baisse de nos recettes se fera sur trois ans puis ce sera la même somme en moins tous les ans. Cela fera donc très mal. Grosso modo, cela correspond largement à une école en moins à l'échelle d'un mandat. Cela vous donne une idée des réalités.

Contrairement à ce que vous pratiquez dans vos paroles, nous avons un grand respect pour ceux qui sont appelés à décider aujourd'hui des économies que l'Etat doit faire et nous mesurons combien c'est difficile. Nous mesurons que, et je le dis en liste et chacun le sait, l'effort est colossal parce que les services de l'Etat vivent des compressions, des suppressions de poste. Nous sommes solidaires, il s'agit d'un effort global et nous savons que nous devons y participer.

Pour autant, nous pointons que la baisse des dotations ajoutée à l'effet multiplicateur de la péréquation, de la crise, de la DSU cible, qui fait que certaines communes sont exonérées de l'effort et pas d'autres, nous faisons partie de celles qui paient « double ration », a un impact colossal. Nous discutons de l'effet pour les Bourgetins et la ville du Bourget. C'est incontestable et factuel, tout le monde peut le mesurer. Nous avons essayé de vous dire les choses très clairement. Différents tableaux ont été présentés.

Nous ne le faisons pas dans une optique polémique, si vous vouliez en faire, nous irions bien plus loin. Vous nous y inviteriez presque par le caractère si peu nuancé de vos propos.

Reprenez le tableau qu'Albert CONTY a commenté tout à l'heure, c'est ce qu'il faudrait faire pour répondre à l'obligation d'économie qui nous est faite ; et nous n'avons pas le choix. Nos recettes baissent. Soit nous augmentons les impôts de l'ordre de 15 % soit il faut baisser les frais de personnel de 14 %, ce n'est pas possible, soit il faut baisser les charges à caractère général de près de 30 % soit il faut baisser les investissements de presque un tiers. Simplement, il faudra le faire de manière régulière. Il faut avoir conscience de l'ampleur de l'effort, qui est tout à fait inédit.

L'idée globale est d'essayer de préserver les Bourgetins en faisant des choix permettant de conserver quelques leviers afin de répondre à des situations d'urgence, aux attentes sociales légitimes sur un certain nombre d'investissements. Tout à l'heure, Jean-Michel LAFIN l'a indiqué et Albert CONTY l'a redit, il existe des projets, notamment en ce qui concerne le terrain synthétique et multisports, que nous pourrions décider d'arrêter. Or, nous sommes responsables, nous ne disons pas cela. Néanmoins, d'importants investissements devront attendre et être calibrés au fur et à mesure.

Etablir un plan pluriannuel, bien sûr, nous en avons un mais comment présenter aujourd'hui dans une Délibération de l'Assemblée un vote qui aurait du sens alors que nos recettes sont en chute libre du fait de l'Etat ?

Nous avons déjà fait beaucoup d'efforts : nous avons baissé le chapitre 011 d'environ 10 % en un peu moins de quatre ans. Ce n'est pas rien, cela représente un effort de compression réel que nous poursuivrons. Nous ne vous avons pas attendu pour apporter des améliorations aux contrats d'assurances, téléphoniques ou quoi que ce soit mais c'est de la pacotille.

Notre travail à l'avenir consiste d'abord à nous entendre sur la réalité des faits. Ensuite, il faudra porter un effort partout parce que l'ampleur du sujet est telle que cela ne peut être que général. Après, évidemment, une discussion nationale aura lieu à un moment donné mais cela ne prend pas le tour d'être modifié cette année, c'est-à-dire l'Etat poursuit-il dans cette voie ou desserrera-t-il un peu le garrot l'an prochain ? Nous nous adapterons en fonction de tout cela mais ce n'est pas parti pour, malheureusement.

Bon nombre de collectivités disent que c'est un refus de la paralysie qui est en cause. En effet, dès lors que nos recettes baissent, qu'il nous faudra faire des coupes partout, après la question est de savoir si la collectivité garde une capacité d'initiative et de construction de politiques utiles ou si elle ne deviendra qu'une simple administration de gestion ?

Le paradoxe est que, finalement, un certain nombre de sujets sont en train de prospérer de bonne façon et qu'il nous faudra continuer et que, en même temps, la métropole peut demain rebattre les cartes sans que nous ne sachions du tout comment.

Notamment, le FPIC et le FSRIF évolueront parce que les problèmes de strates et d'enveloppes normées se poseront et nous n'en connaissons pas du tout l'évolution pour la Collectivité, sans compter l'effet retour de compétences moins bien compensées qu'elles ne l'étaient auparavant par une DGF modifiée intercommunale.

Nous sommes devant ce chemin difficile. Nous ne sommes pas du tout dans l'idée de survaloriser la difficulté mais chacun doit en avoir conscience et accepter de participer.

Je reviens sur un point. Quand vous mettez entre 1,2 M€ et 1,5 M€ de baisse sur 3 ans, je vous signale que nous ne sommes pas très loin de réduire à zéro l'autofinancement ou bien cela nécessiterait ce qui est inscrit dans la note en particulier sur les charges à caractère général en appliquant une réduction extrêmement forte sur la partie compressible. C'est la réalité et les mots n'y peuvent rien.

L'an dernier, nous sommes arrivés à un résultat positif de 608 000 € en fonctionnement. Je ne peux que m'en réjouir avec vous puisque c'est la gestion de tout le monde qui a permis cela. C'est un point d'appui. Nous pouvons opérer des ajustements en cours d'année. Un certain nombre de points pourront peut-être conforter l'investissement, nous le verrons au fur et à mesure.

En revanche, nous ne souhaitons ni nier la réalité ni la survaloriser, nous souhaitons surtout trouver le cadre qui fera que Le Bourget continuera à construire et à avancer dans ce monde si compliqué et si difficile.

Aujourd'hui, aucune commune ne peut dire autre chose que ce que nous disons aujourd'hui, c'est-à-dire la nécessité de s'adapter et de faire les choix les plus judicieux. Pour cela, il existe deux façons de faire, soit le Conseil municipal est un lieu de construction où chacun essaie d'apporter sa pierre soit nous restons dans une posture politique et politicienne, comme vous l'avez fait tout à l'heure, mais c'est dommage pour la vie démocratique.

A l'occasion du vote du budget début avril, je crois que nous aurons l'occasion de revenir sur cet ensemble de problématiques. L'objet de ce soir était d'ouvrir le Débat d'Orientations Budgétaires comme les textes nous le demandent.

M. CONTY.- J'apporte juste un complément. Je ne peux pas vous laisser dire que nos impôts locaux sont les plus lourds de la strate. Notre taxe d'habitation est à 15,92, la moyenne départementale s'élève à 24,72. Autrement dit, nous avons neuf points d'écart avec la moyenne du Département.

Il me semble que vous avez quelques relations avec le Département, vous devriez donc pouvoir vous informer facilement.

Par ailleurs, notre foncier est à 16,19 et la moyenne du foncier du Département est à 21,01, c'est-à-dire cinq points d'écart.

Je ne pouvais pas vous laisser dire cela et, comme ce sera porté au compte-rendu, je voulais rectifier ce point.

Je vous remercie.

Mme MERY.- Je ne veux pas allonger le débat. Monsieur CONTY, j'ai dit non pas « le plus lourd » mais « dans les plus lourds ». Par ailleurs, je parlais de strate et non pas de département. Vous avez raison, j'ai quelques relations avec le Département puisque je suis fonctionnaire territoriale employée par le Département. Toutefois, je travaille dans le social, je ne suis donc pas sûre d'avoir accès aux informations que vous venez de nous indiquer.

Monsieur le Maire, sans vouloir polémiquer, je m'étonne de vos propos et surtout de ceux que vous prêtez à mon intervention car je n'arrive pas à les retrouver. En plus, elle est écrite, je peux donc savoir exactement de quoi il s'agit. J'ai même précisé que quelques mots que j'allais prononcer pourraient vous étonner. *A priori*, l'étonnement n'est pas celui que j'attendais, tant pis.

Je suis heureuse d'entendre qu'il existe un plan pluriannuel d'investissement puisque, lorsque nous l'avions demandé l'an dernier, il nous avait été répondu qu'il n'en existait pas. Je constate donc que, de temps en temps, nos demandes font évoluer les choses. Je m'en réjouis et j'aurais bien aimé que ce plan pluriannuel apparaisse dans le budget afin que nous puissions en prendre connaissance. Il semblerait qu'il soit réservé à certains et non pas à l'ensemble des élus, tant pis.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, vous dites que mon intervention demandait une hausse des crédits, j'ai beau rechercher, je ne retrouve pas ; je ne retrouve pas non plus le déficit dont vous faites mention. Je vous l'ai déjà précisé, je sais ce qu'est un budget et qu'il n'est pas voté en déséquilibre. Ma formation de comptable me l'a appris à de nombreuses reprises.

Je m'étonne encore plus car, lorsque j'évoquais la possibilité de vous étonner par mes propos, j'ai entendu certains collègues affirmer en *off* « c'est ce que nous faisons », surtout à la mention de mes propositions. Je fais donc un parallèle certes un peu tordu mais pourquoi pas : si certains de mes collègues pensent que ce que j'ai proposé correspond à ce que vous faites, j'ai du mal à comprendre votre désaccord avec mes propositions puisque vous êtes le premier magistrat de cette ville. Soit certains de mes collègues n'ont pas compris soit c'est vous, en tout cas, je n'arrive pas à bien comprendre.

Je constate une dissonance entre mon intervention, ce que certains ont entendu et ce que vous avez vous-même entendu, je peux donc mettre mon intervention écrite à votre disposition, elle est écrite en caractère 20 sur six pages, de manière à ce que vous puissiez la relire. Je la mets à votre disposition sans aucun problème. Nous pourrions la reprendre point par point et mettre en parallèle mes propos et votre interprétation de mes propos.

Soyons plus sérieux. La gestion financière et un Débat d'Orientations Budgétaires sont des éléments bien trop sérieux pour en arriver là, je vous le concède et j'en suis désolée mais je ne pouvais pas laisser passer le début de votre propos.

Je pensais que mes propositions pouvaient faire écho aux propos de M. CONTY lorsque je parlais de gestion saine et scrupuleuse et d'économie. Lorsque mon intervention disait « pourtant, les défis financiers auxquels notre collectivité doit faire face, comme l'ensemble des collectivités locales françaises, sont inédits », il me semble que cela se rapprochait de ce que vous avez dit, c'est-à-dire que nous devons faire des économies puisqu'on nous l'impose. Je ne vois pas la différence avec ce qui a été dit par M. CONTY.

En revanche, je vous accorde que ce qui nous oppose est l'identification des dépenses sur lesquelles nous devons faire des économies. J'en ai cité quelques-unes, vous en avez repris une avec la

téléphonie. Vous m'excuserez mais, même si ce sont pour vous de faibles économies, toutes petites dépenses mises bout à bout peuvent engendrer de grandes économies.

Au dernier Conseil municipal, les Décisions du Maire indiquaient la location d'une berline à 670 €/mois et d'une voiture 5 portes, si mes souvenirs sont bons, à 390 €, cela représente environ 1 100 €/mois. Je vous fais grâce du calcul sur 12 mois. Pour ma part, je pense que ce genre de dépense n'est pas efficient pour la Collectivité. Ce sont des dépenses inutiles ou, en tout cas, nous pourrions nous en passer en ces temps de restrictions budgétaires. Merci.

M. le MAIRE.- Ecoutez, nous ne sommes pas à l'école maternelle. Je vous résume mon sentiment en quelques mots. Cette histoire de « c'est celui qui a dit, qui n'a pas dit, qui aurait dit, qui a mal compris », nous sommes tous de grands adultes, vous parlez, nous vous répondons, c'est le débat démocratique et il doit rester à un certain niveau.

Quand vous lisez un papier, nous vous comprenons. Quand vous essayez après d'improviser derrière, cela part dans tous les sens. Il faut arrêter ce petit jeu de dire « sans polémique, je vais polémiquer ». Nous sommes dans un Conseil municipal, nous traitons d'un budget qui connaît cette année des évolutions conséquentes. Ce qui nous guide est de trouver des solutions fortes et non pas des histoires dignes de l'école maternelle où c'est celui qui a dit qui a perdu, etc. Franchement, ces discussions n'ont aucun intérêt. Il s'agit du Bourget et des Bourgetins, de savoir comment demain nous assurerons la propreté de la ville, la sécurité, une certaine prestation dans les écoles en direction des enfants, de la petite enfance, des personnes âgées ? Comment nos agents trouveront-ils un cadre de travail à la hauteur de leur compétence et de leur investissement ? Ce sont les questions qui nous guident et c'est bien ce dont nous venons de parler. Il ne s'agit pas d'une pseudo-réalité du niveau école maternelle.

Nous sommes ici dans une logique de construction et nous avons présenté des données objectives. Après, que l'on veuille les entendre ou pas, peu importe. Lorsque nous vous avons entendu dire tout à l'heure que ce sera positif pour Le Bourget, les bras nous en sont tombés. De fait, vous l'avez dit. Peut-être employez-vous des formules que vous ne connaissez pas forcément au premier abord mais vous nous parliez tout à l'heure de déficit, il y a une façon volontaire de nous incriminer en matière de déficit. Après, on emploie des formulations ou on ne les emploie pas.

Notre démarche est d'essayer de vous exposer un cadre global, ce qu'Albert CONTY a réalisé tout à l'heure et Dieu sait que ce n'est pas facile cette année. Tout ce qui nous paraît redondant et pénible chaque année avec ces mécanismes de construction, toutes ces strates de décision prises pendant des années, tout le monde y a participé dans la majorité sur la DSU, le FPIC, etc. mais nous convenions que ce qui compte est ce qui arrive finalement. Or, nous constatons bien que, tout cela mis bout à bout, cette fois cela s'est totalement grippé et cela se traduit par des baisses que les Bourgetins subiront. Nous essaierons de les préserver au maximum mais nous ne pourrons pas faire l'économie de décisions difficiles. Nous en prendrons une dans quelques instants et nous mesurons combien tout cela doit appeler au contraire à une forme de responsabilité collective.

Dans tout le pays, il faudra prendre des décisions compliquées. Après, on le reconnaît ou pas.

Nous pouvons débattre de telle ou telle décision mais le champ de la discussion a tendance à se restreindre considérablement aujourd'hui. Les collectivités se battent pour leur survie, pour continuer à mettre en place des politiques utiles pour leur population. Les collectivités sont confrontées à une réalité : demain, elles ne pourront plus le faire. C'est tout.

Comme d'habitude, lorsque nous vous parlons, vous n'écoutez pas. Il est donc inutile d'avoir la politesse de vous répondre mais vous pourriez avoir celle d'écouter quand vous venez en Conseil municipal. C'est sans doute trop vous demander.

Nous avons essayé d'aborder ce soir un certain nombre de réalités.

D'abord, j'ai eu l'occasion en Comité technique (ex-CTP) avec l'ensemble des syndicats de la Maison de faire un point. Je l'ai fait individuellement avec une bonne partie d'entre eux pour donner les réalités et indiquer un certain nombre d'orientations que nous devons prendre. En effet, les agents sont conscients des réalités et souhaitent trouver des solutions. Ils sentent bien qu'il faudra être acteur et

moteur avec nous. Les Bourgetins sont également conscients des réalités. La presse en parle partout. Bien évidemment, tout ceci ne pourra se faire que si chacun a conscience des choses et apporte sa part. Il faudra nous adapter pour rester en situation d'être actif au bénéfice des Bourgetins.

Albert CONTY a donné des chiffres tout à l'heure mais il faut avoir conscience qu'un déséquilibre budgétaire peut arriver très vite. Des collectivités fiscaliseront, considérant que, après tout, c'est la faute du Gouvernement. Si nous agissions de cette manière, je pourrais comprendre que vous nous disiez que c'est un peu politicien.

Pour notre part, nous sommes en recherche de solutions autres que la fiscalité et, de ce point de vue, cela mériterait au moins d'être salué mais c'est sans doute beaucoup demander.

Sur ce, nous clôturons ce Débat d'Orientations Budgétaires. Il s'agit simplement de prendre acte du fait qu'un DOB a eu lieu.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Nous passons à la Délibération suivante qui est une série d'applications malheureusement concrètes. Mme NILAVANNANE nous en fait la présentation globale, si une question se posait sur domaine sportif, M. LAFIN y répondra.

Délibérations n° 9 à 17 : Conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville du Bourget et les associations sportives et culturelles pour l'année 2015 :

- **Le Football Club du Bourget**
- **Le Bourget Tennis Club**
- **Le Club Bourgetin de Tennis de Table**
- **Handball Club du Bourget**
- **Le Club Multisports du Bourget**
- **Le Centre Educatif et Culturel du Bourget**
- **La Compagnie du Scorpion Blanc**
- **Le Centre Théâtral du Bourget**
- **l'Association SHAM**

Mme NILAVANNANE.- Le Conseil municipal a délibéré le 5 février dernier pour accorder une avance sur la subvention 2015 aux associations sportives et culturelles précitées. Comme annoncé lors de cette séance et en complément de l'avance accordée, il est proposé de conclure avec chacune de ces associations une convention couvrant l'année 2015.

La structure de ces conventions est inchangée si ce n'est le choix de revenir à une périodicité annuelle afin de garder une possibilité d'adaptation. En effet, les précédentes conventions faisaient suite à un audit approfondi.

Ici le choix a été fait de poursuivre le dialogue engagé et donc de revoir fin 2015 le cadre des relations entre la ville et ces associations. Il est rappelé ici que la ville verse des subventions parmi les plus élevées du pays à situation comparable. Aussi, et compte tenu des coupes drastiques que l'Etat pratique dans les dotations aux collectivités, le montant définitif de la subvention annuelle ne pouvait demeurer au même niveau.

Toutefois, il est proposé de ne pas appliquer de proportionnalité dans la baisse des montants concernés mais de limiter celle-ci à 8 % soit moins de la moitié de la baisse de la DGF pour 2015. Cet effort est très inférieur à celui qui devra être opéré dans les crédits des services réellement mobilisables (hors le personnel, les fluides et les dépenses incompressibles). Il vise à pérenniser le travail engagé tout en l'adaptant aux contraintes drastiques imposées par la loi de finances.

Rappelons enfin que le département a été conduit en son temps à des réductions budgétaires bien plus fortes.

Les subventions, pour l'année 2015, pour ces associations s'élèvent à :

- 64 400 € pour le Football Club du Bourget
- 47 840 € pour le Bourget Tennis Club
- 15 640 € pour le Club Bourgetin de Tennis de Table
- 28 980 € pour le Handball Club du Bourget
- 82 800 € pour le Club Multisports du Bourget
- 73 600 € pour le Centre Educatif et Culturel du Bourget
- 32 200 € pour le Scorpion Blanc
- 46 920 € pour le Centre Théâtral du Bourget
- 41 400 € pour l'association SHAM

Un acompte de 30 % sur le montant des subventions attribuées en 2014 aux associations listées, leur a été versé en février. 20 % supplémentaires seront versés après le vote de la présente délibération.

La deuxième moitié de la subvention sera versée selon le calendrier prévu dans les conventions.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver ces nouvelles conventions d'objectifs et de moyens pour l'année 2015 et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Je vous épargne la lecture des conventions, je pense que vous avez eu le temps et l'occasion de les lire en détail.

M. le MAIRE.- D'ailleurs, Madame NILAVANNANE vous a bien précisé que les conventions sont identiques, le seul changement est malheureusement le montant. Evidemment, c'est un crève-cœur de devoir procéder à ces ajustements mais vous avez pris bonne note que nous ferons des coupes bien supérieures dans nos propres crédits pour la raison que nous venons d'expliquer fort longuement à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires. Sachez aussi qu'un certain nombre de communes procèdent à des coupes trois à quatre fois supérieures, voire ramènent des subventions à zéro. Ces débats ont lieu dans un certain nombre de villes.

L'effort demandé est réel, nous en avons conscience, mais il représente à peu près 1/20^{ème} de notre propre effort au global sur la commune en termes de produit. Nous essayons donc de proportionner du mieux possible ces compressions budgétaires. Vous avez compris qu'elles sont malheureusement inévitables aujourd'hui. Cela nous place aux montants de subventions qui vous ont été rappelés en fonction des clubs qui, même si c'est dommage, placent encore le niveau de subventionnement de la commune dans le haut de la fourchette, comparé à l'existant ailleurs.

Nous aimerions faire mieux mais nous devons être responsables. Vous verrez au stade du budget des coupes bien supérieures.

Avez-vous des remarques ?

M. PENINGUE.- J'essaierai d'être court. Petit rectificatif, j'entends bien la comparaison avec le Département mais c'est tout de même une autre échelle et une autre situation. Lorsque Claude BARTOLONE a récupéré le Département, il y avait de nombreux emprunts toxiques laissés par les communistes, il a donc fallu gérer l'urgence. De ce point de vue, je trouve que Claude BARTOLONE a réalisé un travail assez qualitatif.

Monsieur le Maire, tout à l'heure, vous saluiez la qualité des efforts budgétaires que vous faisiez. J'ai un peu l'impression que vous vous auto-congratulez lorsque vous annoncez la baisse des subventions aux associations. C'est tout de même étrange, et cela l'est d'autant plus quand vous expliquez que les tarifs proposés par les associations sont bas au regard d'autres collectivités. C'est certainement vrai...

M. le MAIRE.- Attendez, je n'ai pas parlé des tarifs que pratiquent les associations. J'ai dit que le montant des subventions accordé par la Ville restait, malgré cette baisse difficile, à un niveau qui nous situait dans le haut de la fourchette si nous nous comparons à d'autres villes, quelles que soient les strates. C'est une réalité. En revanche, je n'ai pas parlé du tarif des associations.

M. PENINGUE.- Veuillez m'excuser alors de déformer vos propos. En tout cas, j'ai entendu ce propos en commission des finances et je m'en désolé.

Je pense que nous ne pouvons pas accepter de taper dans les budgets des associations, surtout de manière horizontale, c'est-à-dire -8 % sur les principales associations, qu'importe le nombre d'adhérents.

Avec Mme MERY, nous ne voterons pas contre car il est évident que nous souhaitons que les associations aient les moyens d'agir mais nous ne cautionnons absolument pas les -8 % sur les subventions aux associations. C'est pour cette raison que nous nous abstenons.

M. le MAIRE.- D'abord, j'apporte une précision sur la prise en compte ou non du nombre d'adhérents. Le montant de la subvention elle-même prend déjà cet aspect en compte. Regardez le tennis de table, je le prends car c'est sans doute une des plus faibles, mais elle est déjà à 15 640 € Elle comprend moins d'adhérents et appelle moins de « fonds » que par exemple le football qui est à 64 400 € ou le CMB qui est à 82 800 € Il existe donc bien une proportionnalité de fait entre le montant de la subvention et le nombre d'adhérents.

En revanche, si nous avons décidé d'appliquer -10 % sur l'une, -12 % sur l'autre et -5 % encore sur une autre, etc. nous aurions pu le faire sur des petits montants mais nous serions rentrés dans une discussion inégalitaire. On aurait pu nous opposer que, certes, il y a un effort global à réaliser, que la Ville connaît une chute globale de ses recettes mais pourquoi décide-t-elle qu'Untel doit payer plus que tel autre ? Nous suivons un principe d'égalité. C'est un point clair.

Ensuite, je n'ai pas salué notre effort en matière de baisse de crédit. Tout mon propos était ce soir de vous dire que c'était la nécessité qui nous guidait et que nous souhaitons être responsables. L'autre solution est d'appliquer la politique de l'autruche et d'attendre dans deux ans un déferé préfectoral, qui fera que les élus ne décideront plus des inscriptions budgétaires. Nous ne voulons pas en arriver là, nous ne voulons pas exposer les Bourgetins à de telles extrémités.

Tout mon propos consistait donc, au contraire, à déplorer cette situation. Je viens même de vous dire que, s'agissant de cette Délibération, c'était un crève-cœur. Je ne peux pas vous dire mieux. Nous faisons cela avec tristesse.

Néanmoins, c'est environ 1/20^{ème} de l'effort que nous devons faire, il nous faut trouver les 19/20^{ème}. Il faudra donc réduire des services et baisser des dépenses, donc faire moins de choses. Nous demandons une contribution aux associations, que nous avons essayé de calibrer la moins pénalisante possible mais elle l'est quand même.

Quant à Claude BARTOLONE, nous nous sommes d'ailleurs revus en de très tristes circonstances pour l'hommage à mon collègue sénateur et notre ancien collègue municipal Claude DILAIN. Nous nous voyons toujours avec plaisir. Je disais que je ne mettais pas en cause les responsables qui ont décidé ces baisses de dotation car nous avons conscience que ce n'est pas facile. D'abord, ils sont aussi à l'écoute des difficultés, ils les comprennent. J'ai passé une heure avec le ministre de l'Economie vendredi. J'étais avec son directeur de cabinet tout à l'heure, je l'ai quitté pour rejoindre le Conseil municipal ce soir. Nous avons affaire à des personnes responsables, qui comprennent les problèmes mais qui ont dû prendre des décisions. Le « jeu » consiste non pas à polémiquer les uns et les autres et de se renvoyer la faute mais à essayer de ne pas trop pénaliser Le Bourget face à tout cela.

Si la croissance repart, si les dotations remontent, nous serons les premiers à le dire. En attendant, notre responsabilité est un peu déplaisante, pour l'instant, c'est de prendre ce type de décision. Sachant que nous devons en prendre d'autres inévitablement. Soit nous le faisons et nous restons « vivants » en restant à même d'influencer le cours des choses au Bourget soit nous ne le faisons pas et l'Etat réglera le budget de la commune car nous n'avons pas le droit au déficit.

Je pense que nos efforts collectifs précédents nous aident (réduction, investissement). Le paradoxe est que nous avons l'impression qu'il faut chaque fois rejouer la partie. C'est pénible. Au moment où cela commençait à aller mieux, il y a une nouvelle mesure, et celle-ci est d'une ampleur colossale.

Nous ne référons pas le débat mais c'est la réalité. Là-dessus, nous avons demandé un effort aux associations mais je pense qu'elles comprennent aussi qu'il vaut mieux leur demander un effort

maintenant que sortir de la route dans deux ans. Si nous nous retrouvions avec la Chambre régionale des comptes en charge de notre budget, croyez-moi qu'elle sabrerait au plus simple.

Il vaut donc mieux que nous fassions cet effort réel que nous tentons tout de même de proportionner plutôt que de laisser l'Etat le faire un jour à notre place.

M. LAFIN.- Je souhaite juste préciser un point concernant les subventions. Il faut savoir que la ville du Bourget subventionne fortement les associations, et c'est tant mieux. Dans la strate des villes de 10 000 à 30 000 habitants, la moyenne des subventions par adhérents dans les associations s'élève à 54 €. Ce chiffre nous a été fourni lors d'un audit réalisé il y a 3 ou 4 ans. Sachant que, au Bourget, les associations sportives tournent autour d'une moyenne de 120 à 130 € par adhérent. Tant que nous serons en capacité de le faire, nous essaierons de le faire.

M. le MAIRE.- Merci, cette précision était très utile.

Pour des raisons pratiques, y a-t-il une demande de vote différencié de ces délibérations ? (*Non.*) Nous procédons donc au vote global des délibérations 9 à 17.

Il est procédé au vote - Résultat : 2 abstentions de M. PENINGUE et Mme MERY.

Je clôture notre séance en vous remerciant.

(La séance est levée à 22 h 40.)